

PC.JOUR/1357 22 February 2022

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Pologne

SÉANCE RENFORCÉE DU CONSEIL PERMANENT (1357^e séance plénière)

1. <u>Date</u>: mardi 22 février 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 h 05 Clôture : 18 h 20

2. <u>Président</u>: Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Fédération de Russie (annexe 1)

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : SITUATION EN UKRAINE ET DANS SON

VOISINAGE, NOTAMMENT LE RÉCENT

NON-RESPECT D'ENGAGEMENTS PRIS DANS LE

CADRE DE L'OSCE

Président, Ukraine (annexe 2), Pologne (annexe 3), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 4), Autriche (annexe 5), France (annexe 6), États-Unis d'Amérique (annexe 7), Canada (annexe 8), Royaume-Uni (annexe 9), Allemagne (annexe 10), Géorgie (PC.DEL/264/22 OSCE+), Lituanie (annexe 11), Suède (annexe 12), Macédoine du Nord (annexe 13), Moldavie (annexe 14), Liechtenstein (PC.DEL/241/22 OSCE+), Islande (annexe 15), Suisse (annexe 16), Croatie (annexe 17), Albanie (annexe 18), Slovénie (annexe 19), Roumanie (annexe 20), Bulgarie (annexe 21), Monténégro (annexe 22), Finlande (annexe 23), Lettonie (annexe 24), Estonie (annexe 25), Italie (annexe 26), République tchèque (annexe 27), Norvège (annexe 28), Hongrie (annexe 29), Malte (annexe 30), Chypre (annexe 31), Danemark (annexe 32), Turquie (annexe 33), Belgique (annexe 34), Luxembourg (annexe 35), Saint-Siège (PC.DEL/251/22 OSCE+), Pays-Bas (annexe 36), Irlande (annexe 37), Grèce (annexe 38), Portugal (annexe 39), Slovaquie

(annexe 40), Espagne (annexe 41), Secrétaire générale (SEC.GAL/33/22 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/7/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Incapacité totale de l'Ukraine à mettre en œuvre les accords de Minsk et développements qui en résultent : Fédération de Russie (annexe 42), Allemagne (également au nom de la France) (annexe 43), Biélorussie (annexe 44), Ukraine, Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. <u>Prochaine séance</u>:

Jeudi 3 mars 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Hier, lors de la séance spéciale du Conseil permanent, nous avons déjà présenté nos éléments de réflexion concernant l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil permanent par la Présidence.

Je tiens à les répéter : au titre du paragraphe IV.1(C)3 des Règles de procédure de l'OSCE, les projets d'ordre du jour des séances du Conseil permanent sont établis et publiés à l'avance par la Présidence, en tenant compte des avis exprimés par les États participants.

C'est pourquoi, une fois de plus, la partie russe ne peut accepter la formulation du premier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Il est clair, en effet, qu'elle ne tient pas compte de la diversité des opinions qui existent au sein de l'OSCE. La Fédération de Russie estime pour cette raison qu'il n'est pas possible de prendre la parole sur ce point et a soumis une question d'actualité distincte.

J'invite une fois de plus la Présidence polonaise à se conformer strictement à la décision adoptée par le Conseil ministériel à Porto en 2002 (Rôle de la Présidence en exercice de l'OSCE) et à la Décision n° 485 du Conseil permanent de l'OSCE (Déclarations de l'OSCE et information publique) sur le rôle de la Présidence de l'OSCE.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance renforcée de ce jour du Conseil permanent.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous avez déployés en vue de convoquer cette réunion.

La situation est extrêmement fragile et requiert notre plus grande attention.

La guerre n'est pas dans l'antichambre de l'Europe.

Elle est déjà en Europe.

Elle l'est depuis 2008, lorsque la Russie a attaqué la Géorgie.

Elle a montré son visage hideux en 2014.

Aujourd'hui, elle se montre encore plus vengeresse.

En reconnaissant les soi-disant « Républiques populaires de Louhansk et de Donetsk », qui sont en substance les administrations d'occupation russes dans les parties occupées du Donbass, la Russie a contrevenu une fois de plus de façon flagrante aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki et continué de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Il va de soi que la décision du Kremlin est nulle et non avenue, et qu'elle n'a pas d'incidences juridiques du point de vue du droit international. Les zones des régions de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement, qui sont occupées par la Fédération de Russie depuis 2014, sont une partie inaliénable du territoire souverain de l'Ukraine et le resteront.

La décision prise par les autorités à Moscou représente l'apogée d'un scénario élaboré ces derniers jours, qui indique clairement qu'une escalade militaire se prépare.

Dans le contexte de ces actions malveillantes du Kremlin, l'Ukraine emploie actuellement toute la panoplie des instruments à sa disposition pour empêcher l'expansion du conflit armé.

Il y a quelques heures à peine, le Conseil de sécurité des Nations Unies a clos sa réunion d'urgence convoquée à la demande de l'Ukraine.

Les dirigeants du pays continuent de contacter leurs homologues dans le monde entier. Le soutien apporté à l'Ukraine par ses amis, ses alliés et ses partenaires est sans précédent. Nous leur en sommes reconnaissants.

Nous partageons la même analyse que la majorité du monde de la décision prise par le Président russe.

Nos normes, nos valeurs et nos principes communs sont en jeu. L'attaque contre l'Ukraine est une attaque contre notre sécurité commune.

N'est-ce pas la Russie qui s'est engagée dans le cadre de l'OSCE à respecter l'égalité souveraine des États participants et le droit de chaque État à l'intégrité territoriale, à la liberté de choix et à l'indépendance politique ?

Et combien de fois la Russie a-t-elle donné au monde entier des assurances qu'elle ne prévoyait pas d'envahir l'Ukraine ? De telles assurances nous ont encore été données il y a près d'une semaine.

La soi-disant « reconnaissance » peut être considérée de fait comme un retrait unilatéral de la Russie des accords de Minsk et un désaveu des décisions prises dans le cadre du format Normandie.

Une telle démarche nuit aux efforts que l'Ukraine et ses partenaires déploient depuis de nombreuses années pour parvenir à un règlement politico-diplomatique.

La tentative de légaliser les forces d'occupation russes sur le sol ukrainien, qui y sont présentes en fait depuis 2014, aggrave très nettement la situation sur le terrain.

Nous savons tous ce que signifie le déploiement de troupes russes dans les zones occupées afin, comme l'affirme la Russie, de « garantir la paix » : cela signifie la guerre. Ce n'est rien d'autre qu'une nouvelle phase de l'agression armée contre l'Ukraine.

Les tirs ciblés se poursuivent régulièrement le long de la ligne de contact. Pas plus tard qu'hier, deux soldats ukrainiens ont été tués et 12 blessés.

Nous constatons actuellement que les forces régulières russes font mouvement en direction de la ligne de contact.

Comme le Président ukrainien l'a déclaré hier, « un pays qui soutient la guerre depuis huit ans ne peut, contrairement à ce qu'il prétend, soutenir la paix ».

- 3 -

Mais, quels que soient les objectifs de la Russie, elle ne parviendra pas à dissimuler sa propre participation en tant que partie au conflit armé dans le Donbass.

Distingués collègues,

L'Ukraine reste attachée au règlement politico-diplomatique du conflit armé russo-ukrainien.

Nous avons pris acte avec sang-froid de la récente décision de la Russie.

Nous sommes prêts à participer à un processus diplomatique si la Russie décide de revenir sur ses décisions.

Toutes les possibilités pour le dialogue ont déjà été présentées. C'est à la Russie qu'il incombe de choisir la voie qu'elle souhaite emprunter.

Nous avons demandé qu'un sommet en format Normandie se tienne d'urgence.

Nous avons également demandé que les pays garants de la sécurité de l'Ukraine procèdent immédiatement à des consultations sur la base du Mémorandum de Budapest. La Russie est aussi partie à ce document.

Et le travail que la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine accomplit inlassablement sur le terrain constituerait un autre instrument de désescalade. Dans ce contexte, je demande aux États participants de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la MSO dispose de ressources suffisantes.

Il ne fait aucun doute que la diplomatie et le dialogue restent le moyen le plus responsable de sortir de cette crise et que l'OSCE est la plate-forme la plus pertinente pour y parvenir.

Toutefois, il est temps également d'avoir une discussion franche et ouverte.

L'Europe est confrontée à une nouvelle réalité tragique. Et la décision prise hier a changé la donne.

Ce n'était pas notre choix. C'est celui qu'a fait la Russie. Cette réalité a été façonnée pendant des années en commençant en 2008 par une attaque contre la Géorgie, qui a été suivie de l'agression armée contre l'Ukraine depuis 2014. Je crains que cela ne soit pas la fin de cette histoire.

Soyons honnêtes, la communauté internationale a sous-estimé les intentions et les plans du Kremlin. Et, à présent, les masques sont tombés. Il est clair maintenant de quel type de plans il s'agit.

Hier, dans son discours d'une heure, le Président Poutine a évoqué sans détours les nouvelles revendications territoriales et le fait que l'Ukraine n'avait pas le droit d'exister.

Dans la vraie vie, cela signifie plus d'attaques hybrides et armées, plus d'actions de déstabilisation et de menaces d'user de la force, et plus de bombardements et de provocations le long de la ligne de contact, avec toutes leurs incidences sur notre sécurité commune.

Et, oui, l'impunité aiguise l'appétit.

Le discours tenu hier, un mélange d'histoire déformée, d'arguments manipulateurs et de propagande, a révélé clairement que les intérêts du Président russe dépassaient largement le simple statu quo de 1997. Nul ne devrait méconnaître ces intentions.

L'absence de volonté politique du Kremlin de respecter le droit des peuples de choisir librement leur avenir reste un obstacle de taille au rétablissement de la paix et de la stabilité en Europe.

Mais la durée de cette crise et ses répercussions sur l'Europe et le monde en général dépendront de notre unité et de notre détermination à agir. Les actions futures de la Russie dépendront totalement de la réaction de la communauté internationale et de l'intégrité des mesures que nous allons appliquer.

En conclusion, nous appelons la Fédération de Russie à revenir sur ses décisions, à retirer ses troupes d'une façon vérifiable et transparente du territoire de l'Ukraine et de ses frontières, ainsi qu'à participer de manière constructive, en sa qualité de partie au conflit, à un dialogue diplomatique et à s'acquitter fidèlement des obligations qui lui incombent afin de rétablir la paix, le respect du droit international et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION POLONAISE

Excellences, Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur l'Ambassadeur Halaciński d'avoir convoqué cette réunion importante et opportune. Tandis que des efforts diplomatiques intensifs ont été déployés ces derniers mois et ces dernières semaines pour assurer le règlement pacifique des tensions et des conflits, les décisions annoncées hier nous rapprochent d'une guerre qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

La Présidence polonaise de l'OSCE condamne fermement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître certaines parties des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk en tant qu'entités indépendantes.

Cette décision, y compris le déploiement prévu de forces militaires russes sur le territoire ukrainien, constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, ainsi que des engagements de l'OSCE auxquels la Russie a souscrit et qu'elle est tenue de respecter.

Elle constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'action illégale de la Russie intervient dans un contexte d'escalade et d'instabilité de la situation en matière de sécurité.

Je saisis cette occasion pour souligner que nous exprimons notre solidarité et notre soutien sans réserve à l'Ukraine, à son intégrité territoriale et à sa souveraineté, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La décision du président Poutine constitue un rejet des engagements pris par la Russie dans le cadre des accords de Minsk. Elle sape tous les efforts déployés par l'OSCE pour régler le conflit en Ukraine et dans son voisinage, en particulier dans le cadre des formats de négociation existants, sous la direction du Groupe de contact trilatéral.

- 2 -

La récente mesure prise par la Russie va à l'encontre de l'initiative de la Présidence polonaise d'engager un dialogue sur les questions de sécurité, qui a été fortement soutenue par la grande majorité des États participants de l'OSCE.

Face à cette décision et à l'escalade progressive des tensions en Ukraine et dans son voisinage, nous sommes gravement préoccupés par la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO).

Dans le même temps, nous sommes convaincus que la présence de la MSO sur le terrain est d'autant plus importante aujourd'hui que la Mission est une source d'information impartiale et crédible qui fournit des rapports impartiaux, peut contribuer à la réduction des tensions et aide les populations touchées par le conflit, dont le bien-être est au cœur de nos priorités.

La Présidence polonaise tient à souligner qu'il n'y a pas d'alternative à la diplomatie. Nous devons concentrer nos efforts diplomatiques sur le règlement pacifique des différends, le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et la prévention de nouvelles effusions de sang.

Nous demandons instamment à la Russie d'arrêter l'escalade, de retirer ses forces armées déployées le long et à l'intérieur des frontières ukrainiennes et de s'abstenir de toute nouvelle action militaire.

Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué sans tarder cette réunion qui s'impose d'urgence en ce moment critique pour la paix et la sécurité européennes.

L'UE condamne fermement la décision du Président Poutine de reconnaître comme des entités indépendantes les régions non contrôlées par le gouvernement des oblasts de Donetsk et de Louhansk en Ukraine, ainsi que la décision qui s'en est suivie d'y envoyer des troupes russes. Cet acte illégal compromet encore davantage la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine et constitue une violation grave du droit international et des accords internationaux, y compris la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le mémorandum de Budapest.

En tant que signataire des accords de Minsk, la Russie a pour responsabilité claire et directe d'œuvrer à un règlement pacifique du conflit, conformément à ces principes. En décidant de reconnaître les régions de l'est de l'Ukraine non contrôlées par le gouvernement comme des « États indépendants », la Russie viole ouvertement les accords de Minsk, qui prévoient le retour complet de ces régions sous le contrôle du gouvernement ukrainien.

La Russie ne respecte donc pas son engagement à travailler dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit, engagement qu'elle a réaffirmé à de nombreuses reprises, y compris très récemment. Elle viole également la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk.

Nous demandons instamment à la Russie, en tant que partie au conflit, de revenir sur la reconnaissance de ces « États », de respecter ses engagements, de se conformer au droit international et de reprendre les discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Nous appelons les autres États à ne pas suivre la décision illégale de la Russie de reconnaître cette indépendance proclamée.

- 2 -

L'UE réagira de toute urgence à ces dernières violations par des mesures restrictives supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'ensemble des relations économiques avec les régions non contrôlées par le gouvernement, ainsi que par des désignations à l'encontre des personnes et entités responsables de l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en coordination avec nos partenaires.

Nous mettons en garde la Russie contre l'utilisation des pactes récemment signés avec les « républiques » autoproclamées comme prétexte pour prendre de nouvelles mesures militaires contre l'Ukraine. L'UE est prête à adopter rapidement de nouvelles sanctions politiques et économiques de grande ampleur.

L'UE réaffirme qu'elle est fermement résolue à soutenir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à renforcer ses relations politiques et économiques avec l'Ukraine.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 5

FRENCH

Original: GERMAN

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

L'Autriche souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne.

Permettez-moi de formuler quelques observations supplémentaires en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Autriche.

Hier, il a été dit clairement ici-même que l'histoire de l'Europe se trouvait à la croisée des chemins.

Malgré les nombreuses mises en garde, la Fédération de Russie s'est engagée en toute connaissance de cause dans la mauvaise voie.

La reconnaissance de l'indépendance des républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk est une violation flagrante et inacceptable de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous nous y opposons catégoriquement.

Par cette mesure unilatérale contraire au droit international, la Russie a sonné le glas de la mise en œuvre des accords de Minsk pour un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes solidaires de l'Ukraine.

J'exprime mon profond respect au gouvernement ukrainien pour son attitude prudente et mesurée dans cette situation dramatique.

Lorsque des lignes rouges sont franchies, la communauté internationale ne peut ni se taire ni rester les bras croisés.

En tant que membres de l'UE, nous réagirons de manière unie et concertée.

Pour l'Autriche également, en tant qu'État neutre, et je dirais même tout particulièrement en tant qu'État neutre, il ne saurait être question de neutralité politique dans ce cas-ci. Nous devons et comptons prendre clairement position.

Car il ne fait aucun doute pour nous que le droit doit prévaloir sur le droit du plus fort.

Il est inacceptable que les règles du jeu soient modifiées unilatéralement sur notre continent.

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des événements qui s'accélèrent et de la campagne de désinformation massive à laquelle nous assistons dans l'est de l'Ukraine, il est plus important que jamais d'avoir des yeux et des oreilles sur le terrain.

Ce sont les membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine qui servent « d'antennes » de la communauté internationale.

J'espère que nous obtiendrons l'assurance sans équivoque que les observateurs ne seront ni menacés ni restreints davantage dans leur liberté de mouvement.

L'engagement de l'Autriche en faveur de la Mission est intact. Nous maintiendrons non seulement notre personnel sur place mais nous sommes bien entendu également prêts à mettre plus d'observateurs à la disposition de l'OSCE si nécessaire.

Monsieur le Président,

En ces heures difficiles, nous ne négligerons aucune piste pour apaiser la situation dans l'est de l'Ukraine.

Car une chose est sûre : il n'y aura que des perdants à la fin de la spirale descendante actuelle.

Cela vaut d'abord et avant tout pour le peuple ukrainien, mais en définitive pour nous tous également.

Je demande donc instamment à la Russie de marquer une pause et de revenir à la croisée des chemins.

Le point de non-retour n'a pas encore été atteint.

Je suis profondément convaincu que la diplomatie n'a pas encore dit son dernier mot.

Nous disposons à l'OSCE d'une panoplie d'outils communs. Utilisons-les.

Nous devons donner à la diplomatie la place dont elle a besoin pour résoudre le conflit pacifiquement et durablement.

- 3 -

Mon diagnostic de base n'a pas changé.

Une stabilité et une sécurité durables en Europe ne sont possibles que de concert avec la Russie et pas en opposition avec cette dernière.

Inversement, il ne peut pas non plus y avoir de stabilité et de sécurité durables pour la Russie en opposition avec l'Europe mais seulement de concert avec cette dernière.

Je soutiens par conséquent explicitement les initiatives de mon homologue, le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Zbigniev Rau, Président en exercice de l'OSCE, de la Troïka et de notre Secrétaire générale, M^{me} Helga Schmid, visant à placer l'Organisation au centre de nos efforts diplomatiques.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci beaucoup.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 6

Original: FRENCH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

La France s'aligne sur la déclaration faite par l'Union européenne au nom des États membres et souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Chers collègues,

La France remercie la Présidence polonaise en exercice pour la convocation sans délai de cette réunion spéciale du Conseil permanent au vu de l'extrême gravité de la situation et salue la présence parmi nous du Ministre Kouleba à qui elle souhaite renouveler toute sa solidarité. Nous remercions également la Secrétaire générale de l'OSCE, qui s'est engagée sans relâche à trouver une solution à la crise actuelle. Il s'agit maintenant de préserver et de renforcer la capacité d'action de l'OSCE.

La France condamne fermement l'annonce par la Russie de la reconnaissance unilatérale des régions séparatistes de l'Est de l'Ukraine. Cette décision inacceptable contrevient aux accords de Minsk, que la Russie a pourtant signés. Elle constitue une violation flagrante de la résolution 2202 du Conseil de sécurité des Nations unies, dont pourtant la Russie, hier encore dans cette même enceinte, soulignait l'importance pour la résolution du conflit dans l'Est de l'Ukraine. Il y a quatre jours seulement, nous avons également obtenu un consensus à ce sujet au Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette décision constitue par ailleurs une violation claire aux principes fondamentaux de l'OSCE, consacrés dans l'Acte Final d'Helsinki et la Charte de Paris et sur lesquels repose la stabilité en Europe. Elle contredit enfin les engagements pris par la Russie en faveur d'une résolution diplomatique de la crise, tels que confirmés au plus haut niveau ces tout derniers jours.

Toute solution pacifique et durable du conflit dans l'Est de l'Ukraine doit être fondée sur le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par le droit international, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris. La Russie choisit une autre voie, celle de la remise en cause de ces principes et de la confrontation, en dépit des efforts incessants en faveur de la désescalade au cours des dernières semaines et des dernières jours, notamment de la part du président de la République française, Emmanuel Macron, en lien avec le Chancelier allemand Olaf Scholz.

Nous poursuivrons ces efforts et appelons la Russie à mettre ses actes en cohérence avec ses paroles, lorsqu'elle prétend être en faveur du dialogue, et à revenir sur la décision de reconnaissance des entités séparatistes de Donetsk et de Lougansk.

Dans le contexte des tensions élevées aux frontières de l'Ukraine provoquées par le renforcement de l'activité militaire russe, nous sommes préoccupés par cette nouvelle étape de déstabilisation de la part de la Russie, et par la menace que cela fait peser sur la sécurité de l'Ukraine et européenne. Alors que la multiplication des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact ces derniers jours est très préoccupante, nous condamnons l'usage d'armes lourdes et les bombardements indiscriminés de zones civiles, qui constituent là encore des violations claires des accords de Minsk.

Nous appelons la Russie à contribuer urgemment à la désescalade en procédant à un retrait substantiel des forces militaires stationnées à proximité des frontières de l'Ukraine et à un retrait total et immédiat des forces déployées depuis hier dans les territoires séparatistes, qui ne sauraient en aucun cas être qualifiées de forces de maintien de la paix. Ce déploiement constitue une autre violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Ukraine que la France condamne fermement. J'appelle tous les États participants de l'OSCE à se joindre à nous pour condamner les actions de la Russie.

Nous appelons la Russie à s'abstenir de toutes autres actions déstabilisatrices, notamment celles susceptibles de mettre en danger la sécurité des populations civiles, et à :

- révoquer immédiatement ses décisions d'hier soir et se conformer à nouveau aux accords de Minsk, comme récemment convenu entre les conseillers politiques du format Normandie;
- retirer ses troupes des régions russes et biélorusses limitrophes de l'Ukraine et veiller à ce que ses forces armées ne franchissent pas les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine;
- réaffirmer son attachement à l'architecture de sécurité fondée sur des règles en Europe, mise en place au fil des décennies par les 57 États participants de l'OSCE, dont la Russie;
- et à participer à l'initiative de la Présidence polonaise d'entamer un dialogue ouvertement approfondi sur notre architecture de sécurité commune en Europe.

Nous attendons dans le même temps de la Russie qu'elle revienne à la table des discussions tant au sein du format Normandie qu'au Groupe de contact trilatéral.

Nous demandons également à la Russie de veiller à la sécurité et au libre accès de la mission spéciale d'observation de l'OSCE dans les zones non contrôlées par le gouvernement. La Russie en a désormais la responsabilité directe. La mission est la seule présence internationale indépendante sur le terrain et toutes les parties ont plus que jamais besoin de ses rapports.

- 3 -

L'Union européenne s'apprête à adopter avec le plein soutien de la France des sanctions contre ceux qui ont pris part à la décision illégale de reconnaissance des entités séparatistes, ainsi que des mesures économiques. Nous sommes prêts à renforcer ces mesures dans les prochains jours si nécessaire.

La France salue enfin la retenue dont l'Ukraine a fait preuve depuis de nombreux mois et continue de démontrer dans ces circonstances difficiles. Elle exprime toute sa solidarité avec le peuple et le gouvernement ukrainiens.

Soyez assurés, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre Kouleba et chers collègues, que la France continuera de se mobiliser sans relâche en soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de séance de la réunion de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 7

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Les États-Unis condamnent dans les termes les plus fermes l'annonce faite hier par le Président Poutine que la Russie reconnaissait les « Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk » comme, je cite, « indépendantes », fin de la citation.

Cette décision équivaut à un désaveu complet par la Russie des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre des accords de Minsk, contredit directement ses affirmations selon lesquelles elle est attachée à la diplomatie et constitue clairement une attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que contre la Charte des Nations Unies.

La Russie a fait savoir depuis que des troupes russes allaient à présent être déployées dans ces régions de l'Ukraine. Moscou appelle ces troupes des « soldats du maintien de la paix », mais nous savons tous qu'il s'agit d'un mensonge.

Ne vous y trompez pas : les actions menées hier marquent le début de la plus récente des invasions de l'Ukraine par la Russie. Elles n'ont absolument pas été provoquées et sont totalement injustifiées. Et, comme nous l'avons promis, la Russie aura par conséquent à supporter des coûts très importants et coordonnés imposés par les États-Unis et ses alliés et partenaires.

Hier, l'Ambassadeur de Russie, M. Lukashevich s'en est pris violemment à l'Ukraine en raison de toutes les mesures qu'elle n'aurait prétendument pas adoptées dans le cadre des accords de Minsk.

Je rappelle au Conseil et à l'Ambassadeur que la Russie ne s'est jamais acquittée de la moindre des obligations qui lui incombent en vertu de ces accords. Elle n'a pas soutenu un cessez-le-feu. Elle n'a pas retiré ses armes lourdes des zones prescrites. Elle n'a pas accordé un accès sans entrave aux observateurs de la Mission spéciale d'observation en Ukraine.

L'encre des accords de Minsk avait à peine séché que Moscou avait commencé à prétendre que ses canons, ses systèmes d'artillerie et ses missiles antiaériens n'avaient

- 2 -

absolument jamais été déployés à l'intérieur de l'Ukraine. La Russie a tenté de faire croire au monde que tout cela n'était qu'un mirage et qu'elle n'avait jamais été partie à ce conflit.

À présent, elle a montré au monde ses véritables intentions en violant une fois de plus la souveraineté, l'intégrité territoriale et les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Nous sommes au seuil d'une ère sombre et dangereuse. Ces trois dernières décennies, la Russie n'a eu de cesse de promettre de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki et le mémorandum de Budapest n'exigent en fait rien de moins. La décision prise hier par la Russie est une violation flagrante des normes et du droit internationaux, ainsi que des accords internationaux auxquels elle est partie depuis longtemps.

L'histoire nous enseigne que nous devons rester fermes et unis face à une tentative aussi éhontée de bousculer les principes de base de l'ordre international fondé sur des règles.

Le Président Poutine a soutenu hier que la Russie était légitimement en droit de revendiquer l'ensemble des territoires de l'ancien Empire russe tel qu'il existait il y a plus de 100 ans. Nous ne pouvons pas exclure qu'il s'agit là d'une hyperbole nationaliste. Il parle de nombre des États participants réunis autour de cette table.

La Fédération de Russie souhaite apparemment ramener le monde à l'âge des empires, lorsque les règles de l'ordre international étaient déterminées par les armes et l'acier plutôt que par des citoyens exerçant librement leurs droits démocratiques de choisir leurs propres dirigeants, leurs propres alliances et leur propre avenir.

C'est une menace non seulement pour la sécurité européenne, mais aussi pour la sécurité des populations dans le monde entier.

Comme nous l'avons dit depuis le début de cette crise, les États-Unis riposteront rapidement et résolument à ces actions et à une nouvelle agression russe contre l'Ukraine. Cette riposte est déjà en cours.

Hier, le Président Biden a signé un décret qui interdira dorénavant aux citoyens des États-Unis d'investir dans les régions ukrainiennes des « républiques populaires de Donetsk et de Louhansk », d'avoir des échanges commerciaux avec elles ou de les soutenir financièrement.

Au cours des prochaines heures, les États-Unis annonceront d'importantes sanctions supplémentaires et d'autres mesures qui auront un coût considérable et de graves conséquences pour la Fédération de Russie. Nous escomptons que nos alliés et nos partenaires prendront également des mesures coordonnées supplémentaires pour riposter à l'agression non provoquée et inacceptable de la Russie contre l'Ukraine.

Chers collègues, le Président Poutine met notre système international et notre détermination à l'épreuve. Il veut montrer qu'en recourant à la force, il peut tourner en dérision l'ordre international.

- 3 -

En ce moment, personne, aucun d'entre nous, ne peut rester sans réagir. Nous devons rester unis en soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et, de fait, au droit de toutes les nations souveraines de choisir leur propre voie, sans menace de coercition, de subversion ou d'invasion.

Les États-Unis restent convaincus que la voie diplomatique est la seule envisageable pour des nations responsables, pour des grandes puissances, afin de résoudre leurs divergences légitimes. La Russie peut encore emprunter cette voie. Elle est encore disponible pour nous tous. Mais des progrès ne sont possibles que dans le contexte de la désescalade, pas dans celui d'une invasion. Ils ne sont possibles que dans le contexte de la paix, pas dans celui d'une guerre.

Merci, Monsieur le Président.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 8

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Le Premier Ministre Justin Trudeau a déclaré hier soir que le Canada condamnait fermement la décision de la Russie de reconnaître l'indépendance des « républiques populaires » de Donetsk et de Louhansk. Il s'agit d'une nouvelle violation flagrante de la souveraineté de l'Ukraine et du droit international.

Le Premier Ministre a aussi déclaré clairement que le Canada rejette et condamne la décision russe d'envoyer des forces militaires en Ukraine.

Ces décisions, qui constituent une violation manifeste des accords de Minsk et de la Charte des Nations unies, mettent en danger la sécurité et la stabilité de la région.

Aux côtés de ses partenaires, le Canada est prêt à réagir fermement et à imposer des sanctions économiques pour ces actes.

Monsieur le Président,

Depuis le début du renforcement militaire de la Russie, le Canada a déclaré à plusieurs reprises qu'il craignait que la véritable intention de ce pays soit d'envahir davantage l'Ukraine. Nous avons demandé à la Russie de désamorcer les tensions et de poursuivre la voie diplomatique. Nous avons fait des propositions mais le Kremlin a rejeté nos préoccupations. Aujourd'hui, malheureusement, il a préféré l'action militaire à la diplomatie, et l'agression à la paix.

Malgré ce qu'elle prétend, la Russie ne peut pas être un garant de la paix.

Le Canada, comme beaucoup d'autres, a dénoncé la campagne massive de désinformation russe, qui fait partie d'un effort plus large de propagation d'histoires mensongères qui servent de prétextes à Moscou pour entrer en guerre. Nous avons d'ailleurs averti la Russie des graves conséquences et des coûts qu'elle aurait à supporter en réponse à ses nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Au lieu de cela, le Kremlin a choisi de reconnaître l'indépendance de ces régions ukrainiennes séparatistes.

Cette reconnaissance illégitime par le Président Poutine montre une fois de plus que la Russie n'a jamais cru à la mise en œuvre des accords de Minsk alors qu'elle a maintes fois affirmé le contraire. Il va sans dire qu'elle sera tenue responsable de toutes les souffrances et de tous les ravages causés par ces décisions.

Il est encore temps pour elle de choisir la désescalade et la diplomatie, mais la fenêtre pour le faire se ferme rapidement. Le Canada continuera de coopérer avec ses alliés et ses partenaires, notamment à l'OSCE, au G7, à l'Union européenne, à l'OTAN et à l'Organisation des Nations Unies, afin de répondre aux actes déloyaux du Kremlin.

Le Canada reconnaît également l'impact profond que les actes commis par la Russie auront sur l'OSCE. Nous continuons d'appuyer fermement la Mission spéciale d'observation en Ukraine et remercions les observateurs pour leurs rapports critiques et opportuns.

Le Canada tient à assurer au Ministre des affaires étrangères, M. Kuleba, qu'il continuera de soutenir fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination de l'Ukraine. L'Ukraine a le droit à l'intégrité territoriale, à la liberté et à la sécurité. Et chaque Ukrainien mérite le droit à la dignité et à la paix. Le Canada est aux côtés de l'Ukraine.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 9

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président, de nous avoir convoqués à un moment aussi critique.

Hier, Vladimir Poutine a décidé de reconnaître l'indépendance de la « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Louhansk ». Dans la nuit, il a déclaré qu'il allait, une fois de plus, envoyer des troupes russes dans ces zones, qui font partie du territoire souverain de l'Ukraine.

Cette décision constituerait une violation des engagements pris par la Russie dans le cadre des accords de Minsk. Elle viole la Charte des Nations Unies et renie les principes fondamentaux sur lesquels l'OSCE a été fondée, à savoir l'égalité souveraine, l'inviolabilité des frontières, le respect de l'intégrité territoriale et le règlement pacifique des différends.

Monsieur le Président, nous condamnons les actes de la Russie. La Russie doit retirer immédiatement toutes ses forces d'Ukraine. Elles n'ont aucune raison d'être là.

La Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) n'a signalé aucune activité militaire inhabituelle de la part de l'Ukraine. Les affirmations de la Russie concernant une menace ukrainienne dans la région du Donbass sont une invention, un prétexte évident pour ses actes d'agression.

À chaque étape, l'Ukraine a cherché à apaiser les tensions, tandis que la réponse de la Russie aux demandes de transparence a été de boycotter les réunions, d'accuser les autres d'hystérie et de répandre la désinformation. À chaque étape, la Russie a menti, dissimulé et gagné du temps.

L'Ukraine a poursuivi ses activités diplomatiques dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Elle a permis à la MSO de mener à bien ses activités, contrairement aux affidés russes qui tentent systématiquement de restreindre la liberté de mouvement de la Mission. L'Ukraine a accueilli favorablement le Dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe et a utilisé le Document de Vienne aux fins pour lesquelles il a été conçu : rechercher la transparence et réduire les tensions.

La Russie, en revanche, a rejeté les efforts diplomatiques déployés par l'Ukraine, la France et l'Allemagne en format Normandie au cours des huit dernières années, ainsi que

ceux du Président en exercice de l'OSCE et de la MSO. La dernière fois que nous nous sommes réunis à ce niveau dans le cadre de l'OSCE, la Russie a déclaré qu'elle ne participerait pas au Dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe qui a été proposé. Moscou a boycotté toutes les réunions que l'Ukraine a convoquées au titre du chapitre III du Document de Vienne. Il est absurde que la Russie organise les plus grandes manœuvres militaires depuis la fin de la guerre froide et prétende ensuite que le Document de Vienne ne s'applique pas.

Nous lui demandons à nouveau de respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la présente Organisation, de participer sérieusement au Dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe et de répondre favorablement aux pourparlers qui sont proposés dans le cadre du Conseil OTAN-Russie et entre les États-Unis et la Russie sur la stabilité stratégique.

Ce n'est pas la première fois que la Russie envahit le Donbass. Que personne ne soit dupe, cette invasion fait suite à une intervention militaire en 2014, et à huit années de contrôle russe à peine déguisé sur ces territoires. Elle fait suite également à son invasion de la Géorgie en 2008, à son annexion illégale de la Crimée, à ses agissements dans le Donbass en 2014, à sa présence de longue date en Moldavie et à aux activités de déstabilisation qu'elle mène dans toute l'Europe. Nous devons répondre en faisant preuve d'une détermination absolue.

Ce n'est qu'en passant des paroles aux actes que nous pourrons éviter qu'une autre nation souveraine ne soit confrontée à la situation que connaît l'Ukraine aujourd'hui. Cette responsabilité repose désormais sur nos épaules à tous.

C'est pourquoi le Royaume-Uni, en étroite coordination avec l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, estime que la Russie doit payer un lourd tribut. Le Royaume-Uni annoncera dans la journée de nouvelles sanctions sévères. Il s'agit d'une première étape, d'autres suivront si la Russie ne se retire pas. J'invite instamment nos partenaires autour de la table à prendre des mesures similaires.

Nous devons également rester vigilants. La Russie continue de stationner des troupes autour de l'Ukraine. Il s'agit des forces armées les plus importantes rassemblées en Europe depuis la guerre froide, composées de 150 000 à 200 000 hommes. Nous l'avons vue fabriquer une série d'événements, qui ne résistent à aucun niveau d'examen, pour justifier le recours à la force contre un autre État participant. Nous appelons de nouveau la Russie à faire marche arrière.

Monsieur le Président, je tiens à terminer en assurant au Ministre des affaires étrangères, M. Kuleba, que notre appui à l'Ukraine ne faiblira pas. Nous saluons la retenue des Ukrainiens sur la ligne de contrôle face aux provocations et à l'agression de la Russie. Nous continuerons de fournir un appui économique, politique et en matière de défense. Et nous serons aux côtés du peuple ukrainien. J'appelle les autres États participants à faire de même. Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour. Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 10

FRENCH

Original: GERMAN

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Chers collègues,

Nous adressons tout d'abord nos remerciements à la Présidence polonaise, qui a convoqué à si bref délai cette séance urgente. Nous remercions également la Secrétaire générale de l'OSCE qui s'emploie tout aussi inlassablement à trouver une solution à la crise actuelle. Il s'agit à présent de maintenir et de renforcer la capacité d'agir de l'Organisation.

Chers collègues,

Un jour seulement après notre séance précédente, le Conseil permanent se réunit à nouveau pour examiner la situation en Ukraine et dans son voisinage. Ces huit dernières années, cette crise a figuré à l'ordre du jour de centaines de séances. Jusqu'à hier, nous étions convenus que les accords de Minsk, que le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé à l'unanimité dans sa résolution 2202 (2015), constituaient la base pour le règlement de ce conflit. La Fédération de Russie a souligné elle aussi à plusieurs reprises, hier encore, que les accords de Minsk devaient être mis en œuvre. Il n'y a que quatre jours, nous avions également obtenu un consensus à cet égard au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Depuis hier soir, la Russie a adopté la position inverse : la décision du Président Poutine de reconnaître les « républiques populaires » séparatistes autoproclamées dans l'est de l'Ukraine constitue non seulement une violation flagrante de la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU et des accords de Minsk, mais aussi de nos principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et les documents de base de l'OSCE, tels que l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris.

En plus de cela, le Président Poutine a décidé à présent d'envoyer des soldats russes dans ces « républiques populaires ». Après l'annexion illégale de la Crimée et l'exacerbation du conflit armé dans l'est de l'Ukraine depuis 2014, il s'agit de deux nouvelles violations flagrantes et délibérées de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Russie a souligné à plusieurs reprises qu'elle n'était pas impliquée dans le conflit. Par les décisions qu'elle a prises hier, elle montre cependant on ne peut plus clairement qu'elle a toujours été partie à ce conflit.

L'Allemagne condamne très fermement la violation par la Russie de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Avec nos alliés et partenaires, nous réagirons par des mesures résolues et appropriées à la violation du droit international commise par la Russie. Cette agression aura de graves conséquences économiques, politiques et géostratégiques pour la Russie. J'appelle tous les États participants de l'OSCE à se joindre à nous pour condamner ses actions.

La décision qu'elle a prise hier s'inscrit dans le prolongement d'un renforcement sans précédent de ses forces armées aux frontières de l'Ukraine au cours de ces dernières semaines et de ces derniers mois. On a également assisté ces derniers jours à une flambée de violence le long de la ligne de contact et à des actions qui pourraient servir de prétexte à une attaque russe. La volonté de la Russie de stationner désormais ses troupes dans l'est de l'Ukraine également augmente encore le risque d'une confrontation militaire.

Nous le répétons : la violation de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États est inacceptable et prohibée par la Charte des Nations Unies. Le déploiement actuel de troupes russes en Ukraine et dans son voisinage ne peut être considéré que comme une menace de plus pour l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans son ensemble.

Nous demandons à la Russie de respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité d'État participant de l'OSCE et de membre du Conseil de sécurité de l'ONU en prenant les mesures suivantes :

- revenir immédiatement sur les décisions qu'elle a prises et recommencer à se conformer aux accords de Minsk, comme en avaient convenu dernièrement les conseillers politiques des États du format Normandie;
- veiller à ce que ses forces armées ne franchissent pas les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine;
- retirer sans délai ses troupes des régions de Russie et de Biélorussie limitrophes de l'Ukraine;
- réaffirmer son attachement à l'architecture de sécurité européenne fondée sur des règles, que les 57 États participants, dont la Russie, ont édifiée au fil des décennies;
- saisir l'initiative de la Présidence polonaise d'engager un dialogue ouvert et approfondi sur notre architecture de sécurité commune en Europe.

Nous demandons à la Russie de réemprunter la voie de la diplomatie plutôt que de provoquer une nouvelle effusion de sang. Nous restons disposés à nous entretenir avec la Russie dans les enceintes internationales établies.

Nous demandons également à la Russie d'assurer la sécurité et le libre accès de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine aux zones non contrôlées par le gouvernement. C'est à la Russie que cette responsabilité incombe désormais directement. La Mission est la seule présence internationale indépendante sur le terrain et toutes les parties ont besoin plus que jamais des rapports qu'elle établit.

De concert avec la France, l'Allemagne ne ménagera pas ses efforts diplomatiques et soutiendra fermement l'Ukraine, son intégrité territoriale et sa souveraineté, ainsi que le peuple ukrainien.

Nous vous remercions.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 11

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE

Monsieur le Président, Excellences,

La Lituanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je tiens à ajouter quelques observations au nom de mon pays.

La Lituanie condamne fermement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance de deux zones situées dans les régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk, qui sont tenues par des formations armées soutenues et dirigées par la Russie.

Cette décision constitue une violation flagrante des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris.

Après avoir annexé la Crimée en 2014, la Russie continue de saper la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que ses propres engagements, pris dans le cadre du Mémorandum de Budapest.

En reconnaissant deux zones des régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk et en envoyant ses troupes sur le territoire souverain de l'Ukraine, la Russie a porté atteinte aux accords de Minsk, qu'elle avait signés, et qui prévoient le processus de restitution du contrôle des territoires au Gouvernement ukrainien.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui vient d'entrer dans sa neuvième année, la décision prise hier, ainsi que le non-respect par la Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de la Géorgie et de la République de Moldavie, constituent une menace non seulement pour l'architecture de sécurité européenne, mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales.

Rappelant la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », nous exhortons une nouvelle fois la Fédération de Russie à respecter la souveraineté de l'Ukraine et son intégrité territoriale.

La Russie doit cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine et retirer ses troupes du territoire ukrainien et le long de sa frontière, ainsi que de la Biélorussie. La Russie

doit également revenir à la diplomatie et faire preuve d'une réelle volonté politique de régler pacifiquement le conflit russo-ukrainien tout en respectant pleinement les principes et les engagements de l'OSCE.

La Lituanie note également que l'escalade récente prouve la nécessité de renforcer la capacité de dissuasion de l'OTAN en réponse aux actions agressives de la Russie dans la région.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris la décision prise hier, doit recevoir une réponse ferme de la communauté internationale, notamment des mesures restrictives coordonnées de la part de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et d'autres États, visant des secteurs économiques spécifiques de la Fédération de Russie, ainsi que des personnes et entités responsables.

La Lituanie soutient fermement le libre choix du peuple ukrainien de construire son pays sur la base des valeurs de la démocratie occidentale et des aspirations européennes et euro-atlantiques de l'Ukraine.

La Lituanie continuera de faire tout son possible pour soutenir le statut d'État et l'indépendance de l'Ukraine et, avec ses alliés et partenaires, elle fournira à l'Ukraine toute l'aide nécessaire à cet égard.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 12

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

Merci, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer le plein appui de la Suède à la déclaration de l'UE telle qu'elle a été prononcée par le Secrétaire général, M. Sannino. Je souhaite faire les observations ci-après au nom de mon pays.

La Suède condamne fermement le décret du Président de la Fédération de Russie reconnaissant comme des entités indépendantes les régions des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement.

Cette reconnaissance est une violation claire de l'engagement de la Russie en faveur des accords de Minsk, qui prévoient le retour complet de ces régions sous le contrôle du gouvernement ukrainien. Il s'agit également d'une violation claire du droit international et elle constitue un pas supplémentaire dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Par les « traités d'amitié » conclus avec les deux régions, la Russie a jeté les bases du maintien d'une présence militaire illégale sur le territoire ukrainien. Nous nous devons de la condamner dans les termes les plus fermes. La présence de forces russes dans le Donbass n'est rien d'autre qu'une invasion d'un État souverain. Nous notons que ces actions s'inscrivent dans le prolongement des violations persistantes du droit international, notamment l'annexion illégale de la Crimée, commises par la Russie.

Elles constituent une violation flagrante des principes fondamentaux, tels qu'énoncés dans la Charte de Paris, le Document d'Istanbul et la déclaration d'Astana, dont nous sommes tous convenus. Ces engagements et ces principes sont fondés sur le droit international, notamment la Charte des Nations Unies.

La Suède demande instamment à la Russie de revenir sur la reconnaissance, de respecter ses engagements, de se conformer au droit international, d'adhérer aux accords de Minsk et de participer aux discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Nous rappelons l'obligation faite à tous les États de ne pas reconnaître comme licite toute acquisition de territoire ou tout avantage particulier résultant d'une agression et appelons les autres États à ne pas suivre la décision illégale de la Russie.

Une solution durable et pacifique obtenue par des moyens diplomatiques conformément au droit international et aux principes et engagements de l'OSCE, dont le respect des droits de l'homme, est la seule façon de progresser.

La Suède réaffirme ses fermes soutien et engagement en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 13

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA MACÉDOINE DU NORD

Monsieur le Président,

La Macédoine du Nord s'est alignée sur la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi de prononcer quelques mots à titre national.

Nous restons profondément préoccupés par la dégradation rapide de la situation en matière de sécurité en Ukraine et dans son voisinage.

La décision prise hier par la Russie de reconnaître les deux régions de Donetsk et de Louhansk viole le droit international et contrevient aux accords de Minsk, ce qui aggrave encore la situation de sécurité déjà tendue dans cette région et aux alentours.

L'escalade de la violence dont il est fait état dans l'est de l'Ukraine, qui s'accompagne d'une augmentation du nombre des violations du cessez-le-feu, est une source supplémentaire d'inquiétude et cause de graves souffrances, en particulier pour la population sur place.

Nous continuons de soutenir sans équivoque la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Les États participants de l'OSCE se sont engagés à défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, et nous devons tous les respecter.

Nous sommes convaincus que la désescalade par des moyens pacifiques est la façon de sortir de la crise actuelle.

Le dialogue doit rester le principal outil pour un engagement constructif de toutes les parties concernées et les pourparlers diplomatiques devraient prévaloir. Le coût en vies humaines est un prix trop élevé à payer si la situation venait à se détériorer et s'aggraver davantage. Nous appelons à utiliser les outils et les moyens existants, tels que les engagements auxquels nous avons tous souscrit dans le cadre de l'OSCE, les mesures de renforcement de la confiance et les modalités établies, telles que le Groupe de contact trilatéral et la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, comme moyen d'œuvrer en faveur de la désescalade.

- 2 -

Nous réaffirmons que le Groupe de contact trilatéral et la MSO demeurent essentiels pour la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. Nous soutenons la convocation d'une session extraordinaire du Groupe de contact trilatéral, comme l'a proposé le Représentant spécial de l'OSCE, afin de contribuer à faire en sorte que se tiennent de nouvelles discussions diplomatiques. La MSO de l'OSCE devrait continuer de s'acquitter de son mandat en vue d'assurer une observation impartiale ; toute restriction à cet égard est inacceptable. La liberté de mouvement devrait être assurée sans entrave et la MSO devrait s'acquitter de son mandat de base.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'alternative à la diplomatie et aux négociations, qu'elles sont le seul moyen de sortir de la crise et qu'elles conduiront à un apaisement immédiat de la situation.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 14

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE

Monsieur le Président,

Nous remercions la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette réunion urgente en cette période critique pour la sécurité et la stabilité en Europe.

Nous nous associons à la plupart des messages exprimés par le Secrétaire général du Service européen d'action extérieure, Stefano Sannino, au nom de l'Union européenne.

Je tiens également à déclarer ce qui suit.

Au cours des dernières semaines, l'importance de sauvegarder les principes fondamentaux de notre Organisation et la nécessité d'un dialogue renforcé en matière de sécurité ont fait l'objet de débats intenses.

Malgré tous les efforts diplomatiques déployés, nous sommes confrontés à une décision qui remet en question tous les efforts entrepris et porte ouvertement atteinte à l'indépendance et à la souveraineté d'un État participant de l'OSCE : l'Ukraine.

C'est un moment très difficile pour notre région et notre Organisation.

La République de Moldavie condamne fermement la décision prise hier par les autorités russes concernant la « reconnaissance de l'indépendance » des entités séparatistes de Donetsk et de Louhansk. Il s'agit d'une violation manifeste et inacceptable des normes et des principes du droit international et de l'Acte final de Helsinki.

Cette violation a été précédée d'une énorme pression politique et militaire exercée sur l'Ukraine et d'actions de déstabilisation menées dans la zone de conflit.

Malheureusement, cette prétendue reconnaissance remet en cause toutes les perspectives de solution politique et négociée du conflit dans la région du Donbass en Ukraine et aura des conséquences négatives profondes et durables pour l'ensemble du continent.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les forces militaires russes seront désormais déployées ouvertement dans les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. Ce déploiement crée un risque très élevé d'affrontement militaire sur le sol ukrainien. Dans ce contexte, nous réitérons notre profond soutien à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, dont la présence sur le terrain est encore plus importante aujourd'hui.

La République de Moldavie réaffirme son soutien ferme et sans faille à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous nous associons à l'appel lancé aux autorités russes pour qu'elles reviennent sur la décision unilatérale prise hier et reprennent la voie de la diplomatie, du dialogue et de la coopération, qui est le seul moyen d'assurer la paix et la stabilité sur notre continent.

Nous nous félicitons également que l'Ukraine ait la volonté de rechercher, dans un esprit d'ouverture, des solutions diplomatiques dans les formats existants.

Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 15

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE

Monsieur le Président, Chers collègues,

Aujourd'hui est un jour sombre pour l'OSCE, notre région et le monde.

L'Islande s'associe aux autres pays pour condamner la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de Donetsk et de Louhansk sous la menace d'une incursion militaire. Il s'agit d'un acte qui viole l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, d'un acte qui est incompatible avec les principes de la Charte des Nations unies et les principes fondateurs de l'OSCE.

La décision de la Russie d'envoyer des troupes dans ces régions sous le couvert du maintien de la paix est une nouvelle escalade très inquiétante de la situation.

L'Islande réitère son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons à la Russie de revenir immédiatement sur sa reconnaissance de Donetsk et de Louhansk et de prendre des mesures concrètes pour éviter une escalade de la situation, notamment en retirant les forces considérables qu'elle a rassemblées autour de l'Ukraine.

Personne ne veut une guerre et les souffrances humaines qu'elle entraîne.

Monsieur le Président, je demande que ma déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 16

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Présidence polonaise d'avoir réagi si rapidement aux derniers événements et d'avoir convoqué cette séance spéciale du Conseil permanent cet après-midi.

La situation est très alarmante. La reconnaissance par la Russie de certaines zones des régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk en tant qu'États indépendants constitue une violation flagrante du droit international, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que des accords de Minsk.

La décision de Moscou est également en violation des principes de la Charte des Nations unies et des engagements de l'OSCE.

La Suisse condamne ces violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie. La Suisse ne reconnaît pas l'indépendance de ces territoires, qui font toujours partie du territoire ukrainien.

Tous les États participants, y compris la Fédération de Russie, doivent respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États participants. La Suisse demande instamment à la Russie de respecter ses obligations internationales ainsi que les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'OSCE et de revenir immédiatement sur sa décision.

Comme l'ont souligné le Président en exercice, la Secrétaire générale et la direction de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, la décision de Moscou attisera les tensions et séparera les populations vivant dans ces régions du reste de leur pays, l'Ukraine.

En outre, la Suisse est gravement préoccupée par le déploiement de troupes russes dans les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. Nous condamnons fermement cette mesure, car elle ne fera rien d'autre que de déstabiliser davantage les zones touchées par le conflit et l'Ukraine dans son ensemble.

Dans ce contexte, il est essentiel que la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) puisse continuer de s'acquitter de son mandat sans restriction. Nous réitérons notre soutien sans réserve à la MSO.

Nous devons régler nos différends par des moyens pacifiques et non militaires. Il est essentiel que nous utilisions tous les formats et mécanismes disponibles. Nous demeurons convaincus que l'OSCE est l'instance appropriée pour débattre du règlement des conflits par le dialogue. Pour conclure, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de revenir sur sa décision et de retourner à la table des négociations pour trouver des solutions diplomatiques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 17

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CROATE

Monsieur le Président,

La Croatie s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom des États membres de l'Union européenne et je tiens à faire brièvement quelques remarques au nom de mon pays.

Nous condamnons la reconnaissance unilatérale par la Fédération de Russie des régions autoproclamées de Donetsk et de Louhansk et considérons qu'il s'agit d'une violation du droit international ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris les accords de Minsk. Cette décision compromet gravement tous les efforts que nous avons déployés en faveur de la poursuite du dialogue et d'une solution diplomatique au conflit.

Avec d'autres États participants animés du même esprit, nous exprimons notre solidarité avec le peuple ukrainien et réaffirmons notre soutien constant et de principe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La sécurité européenne repose sur le droit international et les principes et engagements clés contenus dans la Charte des Nations unies, l'Acte final de Helsinki et tous les autres chartes, documents et décisions ultérieurs de l'OSCE. Ces instruments, qui sont contraignants pour tous les États réunis ici, doivent être pleinement respectés.

Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur sa décision, de respecter ses engagements et de reprendre le dialogue et les discussions, notamment au sein du Groupe de contact trilatéral et en format Normandie, afin de garantir une solution pacifique au conflit.

Dans l'intervalle, nous demandons tout particulièrement à la Russie d'assurer la sécurité personnelle des observateurs de la Mission spéciale d'observation en Ukraine et de leur permettre de s'acquitter sans entrave de leurs tâches dans le cadre du mandat convenu.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 18

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Monsieur le Président,

Nous remercions la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette réunion de toute urgence et dans un tel format. Les situations critiques nécessitent des réactions urgentes et déterminées. L'architecture de sécurité européenne a été ébranlée. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'un de nos États participants, l'Ukraine, ont été à nouveau violées par un autre État participant de notre Organisation, la Fédération de Russie.

L'Albanie condamne, dans les termes les plus énergiques, la décision de la Russie de reconnaître en tant qu'entités indépendantes des zones non-contrôlées par le gouvernement ukrainien, à savoir les prétendues républiques populaires de Donetsk de Louhansk.

Il s'agit d'une violation du droit international, d'un affront à la Charte des Nations unies, d'une nouvelle violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, d'un mépris renouvelé des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE et d'un coup dur porté aux accords de Minsk.

Nous considérons que cette décision de la Fédération de Russie est nulle et non avenue, n'a aucun fondement et n'a aucune validité juridique internationale. Nous demandons instamment aux autres États participants de l'OSCE et à la communauté internationale dans son ensemble de la rejeter et de la condamner.

Nous réitérons notre demande de retrait immédiat des troupes militaires russes de la frontière ukrainienne et des territoires occupés de l'Ukraine, notamment des troupes déguisées en « forces de maintien de la paix », qui sont en fait, simplement et clairement, des agresseurs. L'Albanie réitère son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et ses eaux territoriales.

Nous rejetons fermement tout mauvais prétexte ou toute comparaison fallacieuse entre l'agression de la Russie contre l'Ukraine et l'intervention de l'OTAN pour mettre fin au génocide perpétré par le régime brutal de Slobodan Milosevic sur la population du Kosovo. Nous déplorons également que le terme « génocide » soit utilisé avec tant de légèreté par la

Russie que cet usage ravive des blessures et constitue un affront pour tous les peuples du monde qui en ont réellement souffert.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Il s'agit une nouvelle fois d'un moment critique pour l'Ukraine et il s'agit une nouvelle fois d'un tournant décisif pour l'OSCE et la voie à suivre à l'avenir. Malgré cela, notre Organisation est plus nécessaire que jamais et doit rester activement engagée. La Mission spéciale d'observation en Ukraine doit être autorisée à continuer de s'acquitter de son mandat dans toute l'Ukraine.

Nous appelons à nouveau la Russie à s'engager de manière constructive et de bonne foi en utilisant tout l'éventail des instruments de l'OSCE pour désamorcer les tensions et respecter nos engagements communs ainsi que le droit international.

Avec nos partenaires, nous continuerons à nous tenir aux côtés de l'Ukraine, au sein de l'OSCE, de l'Union européenne, de l'OTAN, du Conseil de sécurité des Nations unies et de toutes les autres instances internationales afin de protéger l'architecture de sécurité européenne et l'ordre international.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 19

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVÈNE

Monsieur le Président,

Je vous remercie tout d'abord d'avoir inscrit cette question très pertinente et alarmante à l'ordre du jour de la séance renforcée d'aujourd'hui du Conseil permanent.

La Slovénie s'associe à la déclaration prononcée précédemment au nom de l'Union européenne, mais je tiens à faire quelques remarques au nom de mon pays.

La Slovénie condamne fermement la décision du Président Poutine de reconnaître les zones non contrôlées par le gouvernement des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk en tant qu'entités indépendantes, ainsi que la décision d'y envoyer des troupes russes. Ces mesures hostiles et ces violations flagrantes du droit international, notamment de la résolution 2202 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que des obligations contenues dans les accords de Minsk, ne doivent pas rester sans conséquences.

Nous appelons les autres États à rejeter la décision illégale de la Russie de reconnaître cette indépendance proclamée.

Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur cette décision, de respecter ses engagements, de se conformer au droit international et de reprendre les discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

La Slovénie réaffirme son soutien sans faille à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et félicite le Gouvernement ukrainien d'assumer sereinement la direction du pays face à ces actes d'agression, qui ont été entièrement et unilatéralement aggravés par la Russie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 20

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais cependant y ajouter les observations ci-après à titre national.

Permettez-moi de commencer par remercier la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette séance à la suite des événements condamnables qui se sont produits hier. La Roumanie condamne fermement la reconnaissance par la Fédération de Russie du Donetsk et de Louhansk en Ukraine en tant que régions indépendantes, ainsi que la décision d'y envoyer des troupes. C'est là une violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux de notre Organisation, tels qu'ils sont énoncés dans l'Acte final de Helsinki, qui appelle nécessairement une réponse adéquate de la communauté internationale. Il s'agit d'un acte d'agression contre un État indépendant et souverain. La Roumanie soutient fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons à la Russie de respecter le droit international et de mettre fin immédiatement à son action, d'apaiser la situation, de ne prendre aucune nouvelle mesure militaire et de participer de manière constructive au dialogue. Nous demandons également aux autres États de ne pas reconnaître cette indépendance autoproclamée.

La décision unilatérale prise par la Fédération de Russie contrevient clairement aux accords de Minsk. Elle constitue également une violation flagrante de la résolution 2202 du Conseil de sécurité des Nations Unies par un membre permanent dudit Conseil. En tant que signataire des accords de Minsk, la Russie a pour responsabilité claire et directe d'œuvrer à un règlement pacifique du conflit, conformément aux principes auxquels elle a souscrit librement. Je tiens à réaffirmer le ferme soutien de la Roumanie à un règlement pacifique du conflit en Ukraine et dans son voisinage, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE. La mise en œuvre intégrale des accords de Minsk est le seul moyen de progresser et le dialogue, y compris au sein de l'OSCE, reste indispensable.

La Mission spéciale d'observation en Ukraine devrait continuer de jouer sans entrave son rôle essentiel en observant la situation de sécurité sur le terrain, y compris dans les régions de Donetsk et de Louhansk de l'Ukraine, et en faisant rapport à ce sujet, conformément à son mandat. Dans les circonstances actuelles, le travail de nos observateurs sur le terrain est indispensable et leur sûreté et sécurité doivent être assurées.

Nous avons exprimé à plusieurs reprises nos inquiétudes à propos du renforcement sans précédent et menaçant du dispositif militaire et des mouvements de troupes de la Russie à proximité de la frontière avec l'Ukraine, ainsi qu'à propos de la présence militaire accrue de la Russie en Biélorussie, en mer Noire, en mer d'Azov et dans la péninsule de Crimée annexée illégalement. Nous avons condamné fermement l'augmentation spectaculaire des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine ces deux derniers jours, l'utilisation d'armes lourdes et les bombardements indiscriminés de zones civiles. Par son action unilatérale d'hier, la Russie persiste dans la voie de l'escalade et fait preuve d'un comportement inacceptable menaçant l'ordre international.

Cette violation flagrante de la part de la Fédération de Russie justifie de nouvelles sanctions strictes et de grande ampleur. La Roumanie se concertera avec ses partenaires européens et transatlantiques pour une réponse rapide et adéquate.

Nous sommes pleinement solidaires de l'Ukraine. Face au renforcement massif des capacités militaires russes et à l'agression en cours, je tiens à féliciter l'Ukraine de la retenue dont elle a fait preuve ces dernières semaines, qui illustre sa ferme détermination à recourir au dialogue pour apaiser et surmonter la situation actuelle. La Roumanie réaffirme son soutien aux aspirations européennes et euro-atlantiques de l'Ukraine.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 21

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

Monsieur le Président, Chers collègues,

La Bulgarie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souhaite formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous condamnons les actions agressives et les menaces persistantes de la Russie contre l'Ukraine. La décision du Président russe de reconnaître le Donetsk et Louhansk – parties souveraines de l'Ukraine – en tant qu'États indépendants constitue une violation flagrante du droit international, des accords internationaux et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Par cet acte, la Russie a dénoncé les accords de Minsk et confirmé officiellement qu'elle est partie au conflit.

Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur la décision de reconnaissance, d'apaiser la situation, de respecter le droit international et de participer de façon constructive au dialogue dans le cadre des mécanismes internationaux établis.

La mise en œuvre intégrale des accords de Minsk est la seule voie à suivre. Ces accords prévoient le retour complet des régions de l'est de l'Ukraine sous le contrôle du gouvernement du pays. Par sa décision de reconnaître ces régions en tant qu'États indépendants, la Russie rompt également son engagement à œuvrer dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral à un règlement pacifique du conflit.

Nous ne reconnaîtrons pas cette indépendance proclamée et nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris de ses eaux territoriales. Nous réaffirmons également notre soutien au règlement du conflit par des moyens pacifiques et soutiendrons tous les efforts consentis à cet égard.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 22

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE

Monsieur le Président,

Nous vous remercions d'avoir organisé rapidement cette séance renforcée du Conseil permanent. Le Monténégro s'aligne sur la déclaration faite par l'Union européenne.

La dégradation de la situation de sécurité en Ukraine et dans son voisinage est très inquiétante. Nous sommes profondément préoccupés par le renforcement de grande ampleur des capacités militaires russes à proximité de la frontière avec l'Ukraine. Les bombardements indiscriminés de l'infrastructure civile et les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact dont il a été fait état ces derniers jours sont aussi très inquiétants. Nous condamnons ces actes et félicitons dans le même temps l'Ukraine pour la retenue dont elle fait preuve.

Nous déplorons également la décision de la Russie de reconnaître les « républiques populaires » autoproclamées de Donetsk et de Louhansk en tant qu'États indépendants. Cette décision ne contribue pas à apaiser les tensions. Elle constitue au contraire une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, des accords de Minsk et du droit international. Elle nuit également aux efforts déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour trouver une solution pacifique au conflit.

Monsieur le Président,

Une paix durable ne pourra être instaurée que par des moyens diplomatiques. Il n'existe pas d'autre solution que le dialogue et la diplomatie. Nous réaffirmons la nécessité pour toutes les parties de dialoguer de façon constructive et d'appliquer intégralement les accords de Minsk. Cela doit aller de pair avec l'adoption de mesures tangibles sur le terrain pour apaiser la situation, la Russie étant d'abord et avant tout appelée à inverser le renforcement de son dispositif militaire et à s'abstenir de recourir à la force ou de menacer d'y recourir.

Les développements très inquiétants en Ukraine et dans son voisinage mettent en danger l'architecture européenne de sécurité et constituent une menace réelle et actuelle pour la paix et la sécurité en Europe et au-delà. Afin d'améliorer la situation de sécurité en Europe, nous devons respecter le droit international et défendre les valeurs et engagements fondamentaux de l'OSCE auxquels nous avons tous souscrit. Nous devons tous faire preuve

d'un comportement responsable et accorder une même importance aux normes et principes convenus sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour assurer une sécurité européenne durable. L'OSCE est une plate-forme précieuse pour traiter des préoccupations de tout État participant en matière de sécurité. En tant que telle, elle devrait être utilisée pleinement, notamment dans le cadre du Dialogue renouvelé sur la sécurité européenne, pour contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer le ferme soutien du Monténégro à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir inclure la présente déclaration dans le journal officiel de la séance.

Merci.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 23

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE

Monsieur le Président,

La Finlande s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

Je tiens à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur, pour la rapidité avec laquelle vous avez convoqué la séance renforcée d'aujourd'hui du Conseil permanent.

La Finlande condamne fermement les actes unilatéraux de la Russie qui violent l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. La reconnaissance des zones non contrôlées par le gouvernement dans les oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk en tant qu'entités indépendantes constitue une violation grave des accords de Minsk. La Finlande répondra aux actes de la Russie dans le cadre de l'Union européenne.

La décision unilatérale de Moscou viole le droit international, notamment la Charte des Nations unies. Elle va également à l'encontre des principes et des engagements communs auxquels la Russie a elle-même souscrit, notamment l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

La Finlande tient à réaffirmer son soutien au règlement du conflit lié à l'est de l'Ukraine sur la base des accords de Minsk, qui appellent à un règlement pacifique du conflit sous la médiation de l'OSCE et confirment que les régions séparatistes continuent de faire partie de l'Ukraine souveraine. À cet égard, nous soutenons pleinement les travaux du Groupe de contact trilatéral.

La désescalade de la situation est essentielle pour restaurer la confiance par la voie diplomatique. La Russie a la responsabilité d'œuvrer à la recherche d'un règlement pacifique. La Finlande appelle la Russie à s'abstenir de toute action militaire.

La Finlande soutient la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La semaine dernière, la Finlande a annoncé qu'elle allait fournir à l'Ukraine une aide supplémentaire de 4 millions d'euros.

La Finlande continue d'appuyer la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. Les principales tâches de la MSO sont d'observer la situation sur le territoire ukrainien, d'en rendre compte de manière impartiale et objective, et de faciliter le dialogue entre toutes les parties à la crise. Ces activités sont aujourd'hui plus importantes que jamais.

La Finlande demande à tous les États participants de l'OSCE de faire tout leur possible pour préserver les conditions préalables nécessaires pour que la Mission puisse poursuivre ses activités indispensables sur le terrain.

Monsieur le Président,

Nous appelons tous les États participants à continuer de débattre au sein de l'OSCE sur la sécurité européenne. Le Dialogue renouvelé sur la sécurité européenne est un moyen mis à disposition à cet effet. La situation impose de ne pas recourir à la violence et de déployer des efforts diplomatiques intenses.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 24

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Monsieur le Président,

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne au nom de ses États membres.

Nous condamnons fermement l'agression continue de la Russie contre l'Ukraine, qui a commencé en 2014 par un changement illégal des frontières en Europe.

La décision de reconnaître les zones non contrôlées par le gouvernement ukrainien des oblasts de Donetsk et de Louhansk comme des entités indépendantes est inacceptable et constitue une agression contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous rejetons cet acte illégal du Kremlin.

Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations unies, de l'Acte final de Helsinki, de la Charte de Paris et du Mémorandum de Budapest. Il viole également les accords de Minsk auxquels la Russie est partie et les rend caduques.

Cette décision aggravera considérablement le conflit entre la Russie et l'Ukraine et compromettra son règlement, notamment le processus de négociation dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

Cette décision crée un prétexte pour une nouvelle invasion militaire sous le couvert d'opérations de « maintien de la paix ». Nous connaissons déjà ces forces d'invasion russes appelées « forces de maintien de la paix » grâce à notre expérience en Moldavie et en Géorgie et à l'annexion de la Crimée.

Nous exhortons la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et instigatrice de ce conflit, à se conformer au droit international, à respecter ses engagements et à renoncer à cette décision illégale.

Nous lui demandons de cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine et de redéployer ses forces militaires dans les bases qu'elles occupent en temps de paix.

Nous n'accepterons pas les sphères d'influence, telles que la Russie les préfère. La communauté internationale réagit avec consternation. De graves conséquences en découleront, notamment des sanctions économiques sévères et des sanctions contre ceux qui ont participé à la prise de décision d'hier.

Malgré les pertes subies par sa population, l'Ukraine a jusqu'à présent fait preuve d'une grande retenue et a su éviter les provocations de la Russie. Nous exprimons notre respect à l'Ukraine pour son engagement en faveur d'une solution pacifique.

La Russie, quant à elle, s'est soustraite à toutes les tentatives, notamment à l'OSCE, de fournir des explications sur son renforcement militaire massif et inhabituel aux frontières de l'Ukraine et dans la République autonome de Crimée occupée et illégalement annexée, ainsi qu'en Biélorussie.

Compte tenu de l'escalade en cours, nous demandons une prorogation rapide du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. La capacité d'observer et de rendre compte de la situation sur le terrain est plus importante que jamais.

Nous soutenons pleinement les efforts déployés par la Présidence de l'OSCE et la Secrétaire générale de l'Organisation pour utiliser tous les outils diplomatiques afin de désamorcer le conflit.

Pour conclure, nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et demande que cette déclaration soit annexée au journal de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 25

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESTONIENNE

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Présidence de l'OSCE d'avoir convoqué cette séance en ce moment critique et d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour. Nous nous associons pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je tiens en outre à ajouter quelques remarques au nom de mon pays.

Aujourd'hui, nous assistons à une nouvelle agression de la Russie contre l'Ukraine. La décision prise par la Russie de reconnaître les régions séparatistes de l'est de l'Ukraine comme des États indépendants constitue une grave violation des principes de l'OSCE et du droit international. Il s'agit également d'une violation manifeste des termes des accords de Minsk, ce qui équivaut à une résiliation unilatérale de ces accords. Nous condamnons les décisions de Moscou dans les termes les plus énergiques et demandons à la Fédération de Russie de revenir sur ces actes illégaux et de revenir à la diplomatie.

Ce nouvel acte d'agression a été précédé d'un renforcement des troupes russes aux frontières de l'Ukraine, en Crimée et en Biélorussie, d'une menace de recours à la force militaire, ainsi que d'une campagne de désinformation massive consistant à rejeter la faute sur les autres et à proférer de purs mensonges. La Russie n'a fourni aucune explication sur ses activités et n'a pas recouru aux mécanismes de renforcement de la confiance de l'OSCE, en particulier au titre du Document de Vienne. En outre, la Russie n'a même pas participé aux réunions.

Nous assistons déjà à une condamnation internationale quasiment unanime de cet acte, qui conduira à une réponse claire, notamment l'introduction de nouvelles mesures restrictives.

La sécurité de l'Ukraine est la sécurité de l'Europe. L'Estonie continue de soutenir ce pays, notamment en versant des contributions supplémentaires à la Mission spéciale d'observation en Ukraine.

Notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine reste inébranlable.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 26

FRENCH

Original: ITALIAN

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Monsieur le Président,

L'Italie souscrit à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

Les événements de ces dernières heures sont graves et préoccupants. L'Italie condamne sans hésitation la décision des autorités russes de reconnaître les prétendues républiques séparatistes de Louhansk et de Donetsk.

Elle représente une violation du droit international et contredit les principes qui sont au fondement même de l'OSCE. Il s'agit d'une décision unilatérale qui rend la perspective d'une solution diplomatique plus difficile et qui s'écarte de la voie politique qui privilégie le dialogue, que ce soit en format Normandie ou au sein du Groupe de contact trilatéral. Elle viole les accords de Minsk.

Nous exprimons notre plein appui à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, dont le travail est d'une importance cruciale. Nous apprécions grandement la contribution de nos observateurs, qui restent sur le terrain pour que la Mission puisse poursuivre ses activités et s'acquitter de son mandat. La sûreté et la sécurité des membres de la Mission doivent être préservées.

L'Italie, qui assume la présidence du Conseil de l'Europe, l'une des organisations internationales fondées sur la confiance, la coopération et le respect du droit international et des droits de l'homme, a publié une déclaration dans laquelle elle lance un appel pressant à la recherche de solutions diplomatiques.

L'Italie rappelle son soutien sans faille à la pleine souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Réaffirmant, en ces heures difficiles, sa pleine solidarité avec le peuple ukrainien, l'Italie poursuivra les efforts qu'elle déploie pour encourager la recherche de solutions pacifiques au sein des instances de négociation existantes. Il n'est jamais trop tard pour la diplomatie, il n'est jamais trop tard pour la paix.

Monsieur le Président, je demande officiellement que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 27

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La République tchèque souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Nous souhaitons, à titre national, souligner ce qui suit :

Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les mesures prises par la Russie au cours de ces derniers jours et de ces dernières heures.

Nous sommes une nouvelle fois les témoins d'un mépris flagrant de la Russie pour l'ordre fondé sur des règles et d'une violation patente de tous les principes fondamentaux du droit international ainsi que des principes et engagements de l'OSCE.

La Russie a choisi la voie de l'agression contre son voisin, ruinant de manière certaine tous les efforts diplomatiques et de négociation.

Nous demandons instamment à la Russie de renoncer à ses actions illégales, de retirer immédiatement ses forces du territoire souverain de l'Ukraine et d'annuler les mesures illicites qu'elle a prises unilatéralement à l'encontre des régions de Donetsk et de Louhansk, qui font partie intégrante de l'Ukraine.

En ce qui concerne la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, permettez-moi de déclarer ce qui suit :

- Nous restons attachés au rôle de la MSO en tant qu'élément essentiel de la présence internationale sur le terrain.
- Nous exprimons notre plus profonde gratitude à l'ensemble du personnel de la MSO, qui travaille dans des conditions extrêmement difficiles.
- Il est dans l'intérêt de tous les États participants de préserver la sécurité de la MSO et sa capacité d'agir ainsi que de s'acquitter de son mandat. Nous demandons à la Russie de faciliter le travail de la MSO.
- La sécurité du personnel de la MSO doit être notre plus grande priorité.

PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 27

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 28

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Monsieur le Président,

La Norvège condamne fermement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître la « République populaire de Donetsk » et la « République populaire de Louhansk » dans l'est de l'Ukraine en tant qu'États autoproclamés indépendants.

Cette reconnaissance constitue une violation claire du droit international et des principes fondamentaux de l'OSCE, ainsi que des accords de Minsk, en vertu desquels la Russie reconnaît les zones de l'est de l'Ukraine n'étant pas sous le contrôle du gouvernement comme faisant partie de l'Ukraine.

La Norvège demande instamment à la Russie – en sa qualité de partie au conflit – de remplir ses engagements, de respecter le droit international et de revenir sur la voie de la diplomatie. Comme tous les États participants de l'OSCE, la Russie a pris l'engagement de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États participants.

La Norvège condamne la décision de la Russie de déployer des forces dans l'est de l'Ukraine. Cette décision est injustifiée et irresponsable car elle accroît encore la tension. La Norvège demande instamment à la Russie d'apaiser la situation en retirant ses forces militaires de l'intérieur de l'Ukraine et de la proximité de ses frontières.

La Norvège demande à la Russie d'agir strictement en conformité avec le droit international humanitaire.

À titre de conclusion, je tiens à réaffirmer le plein soutien de la Norvège aux efforts de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. Dans la situation actuelle, il est indispensable d'obtenir des informations objectives et impartiales relatives à l'évolution de la situation sur le terrain. La Norvège demande à toutes les parties d'assurer à la MSO un accès libre, sûr, sécurisé et sans entrave à toute l'Ukraine.

La Norvège réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 28

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 29

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION HONGROISE

Merci, Monsieur le Président.

Tout en nous associant à la déclaration de l'Union européenne (UE), nous souhaitons faire quelques observations à titre national et remercier la Présidence polonaise d'avoir convoqué la présente séance.

La Hongrie réaffirme son soutien sans faille et de principe à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous sommes profondément préoccupés par la déstabilisation de la situation en matière de sécurité en Ukraine et dans son voisinage et nous demandons instamment une désescalade immédiate.

Nous soulignons l'importance de respecter pleinement le droit international et les accords internationaux ainsi que les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le Mémorandum de Budapest.

Malgré la situation actuelle et l'aggravation dramatique des tensions, nous restons convaincus que la diplomatie doit encore avoir une chance et que nous ne devons pas cesser nos efforts de dialogue.

La Hongrie, en tant que pays d'Europe centrale, porte un intérêt réel au dialogue Est-Ouest. En effet, notre région a toujours souffert des conséquences des conflits entre les deux parties. Notre expérience de la guerre froide, que nous n'avons pas oubliée, nous montre qu'il faut éviter de revenir à de telles pratiques. Rien ne remplace le dialogue et la diplomatie.

Nous soulignons l'importance de la Mission spéciale d'observation en Ukraine et lui apportons notre appui le plus ferme.

Nous soutenons l'initiative polonaise visant à relancer le Dialogue renouvelé sur la sécurité européenne.

La Hongrie continue de collaborer étroitement avec les autres États membres de l'UE afin de parvenir à un large consensus et une unité renforcée sur les prochaines mesures à prendre par l'UE.

Enfin, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal officiel de la séance.

Merci de votre attention.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 30

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MALTAISE

Nous remercions la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette séance renforcée du Conseil permanent avec la participation des capitales.

Monsieur le Président,

Malte souscrit à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Nous saisissons également cette occasion pour ajouter quelques brèves remarques à titre national.

Nous condamnons la décision de la Fédération de Russie de reconnaître officiellement l'indépendance des zones de Donetsk et de Louhansk, qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement ukrainien. Elle constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies et des accords conclus à Minsk.

Nous sommes également préoccupés par la multiplication des violations du cessez-le-feu et des bombardements signalés sur la ligne de contact, qui ont fait un certain nombre de morts et de blessés.

Nous exprimons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit souverain de choisir sa propre voie en matière de politique étrangère et de sécurité.

Nous soutenons fermement le travail accompli par l'OSCE, en particulier par l'intermédiaire du Groupe de contact trilatéral, pour amener toutes les parties à la table des discussions. En outre, Malte appuie fermement les activités de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, notamment celles qui sont consacrées à l'observation impartiale de la situation dans le pays et à la facilitation du dialogue entre toutes les parties au conflit. Nous réaffirmons l'importance de préserver le rôle de la Mission afin qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches sans entrave.

Il n'est jamais trop tard pour emprunter la voie diplomatique. La diplomatie et le dialogue doivent prévaloir et continuer d'être utilisés par les deux parties. L'échec d'un retour au dialogue portera préjudice aux principes fondamentaux mêmes de l'OSCE, que nous avons tous acceptés, en tant qu'États participants, en 1975.

Pour conclure, Malte demande une fois de plus le règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine, conformément aux accords de Minsk tels qu'ils ont été approuvés par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et invite toutes les parties à honorer leurs engagements, à respecter le droit international et à reprendre les discussions en format Normandie et dans le cadre du Groupe de contact trilatéral.

Je demande que la déclaration soit annexée au journal de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 31

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CHYPRIOTE

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette séance.

La République de Chypre s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. Je tiens en outre à formuler quelques brèves observations au nom de mon pays.

Compte tenu de l'évolution de la situation en Ukraine, la République de Chypre réaffirme son soutien à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les actes qui portent atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et violent les accords de Minsk, qui constituent le seul moyen de régler la crise.

La République de Chypre réaffirme son opposition à toute sécession, reconnaissance ou soutien à la sécession et à toute forme d'annexion.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 32

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE

Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais néanmoins ajouter quelques observations au nom de mon pays.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les faits récents survenus en Ukraine et dans son voisinage.

Le Danemark condamne fermement la décision de la Russie de reconnaître les zones non contrôlées par le gouvernement des oblasts de Donetsk et de Louhansk en Ukraine et la décision annoncée ensuite d'envoyer des troupes russes dans ces zones.

En commettant ces actions illégales, la Russie continue de bafouer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en violation flagrante de la Charte des Nations unies et des engagements de l'OSCE, notamment l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris.

En outre, cette décision constitue une violation manifeste des engagements que la partie russe a pris dans le cadre des accords de Minsk, qui prévoient le retour complet de ces zones sous le contrôle du Gouvernement ukrainien.

Nous demandons à la Russie, en tant que partie au conflit, de revenir sur sa décision, d'apaiser les tensions, de respecter le droit international, de reprendre les discussions menées en format Normandie et dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et d'œuvrer pour des solutions diplomatiques en tirant profit de la boîte à outils complète de l'OSCE et des efforts de la Présidence, plutôt que d'utiliser des moyens militaires et des actions unilatérales.

Enfin, je tiens à rappeler l'appui et l'attachement sans faille du Danemark à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la péninsule de Crimée illégalement annexée.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 33

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Merci d'avoir convoqué cette séance.

La décision de la Fédération de Russie de reconnaître les « républiques de Donetsk et de Louhansk » non seulement contredit les accords de Minsk, mais constitue également une violation manifeste de l'unité politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La décision de la Fédération de Russie est inacceptable et nous la rejetons.

Nous réaffirmons notre attachement à la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et invitons toutes les parties concernées à agir avec bon sens et à respecter le droit international.

Nous sommes à un moment si critique que chaque mesure doit être prise avec la plus grande prudence.

La diplomatie devrait être le moyen de sortir de cette crise. Notre pays continuera de participer et de contribuer de manière constructive à tous les efforts diplomatiques. Nous poursuivrons également nos pourparlers bilatéraux et nos contacts avec toutes les parties concernées à tous les niveaux et à chaque occasion qui se présente.

Je tiens également à souligner notre appui indéfectible à la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO), qui mène ses travaux de manière impartiale et transparente. Sa présence, en particulier ces jours-ci, et dans les circonstances actuelles, est cruciale car elle permet de rendre compte objectivement des faits qui se déroulent sur le terrain.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 34

Original: FRENCH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BELGE

Monsieur le Président,

La Belgique s'aligne pleinement sur la déclaration de l'UE, mais je voudrais également ajouter un bref commentaire à titre national.

Pendant les dernières semaines la Russie, et notamment par la lettre du Ministre des Affaires étrangères Sergei Lavrov que nombreux États ont reçu il y a à peine 15 jours, a évoqué le principe de l'inviolabilité de la sécurité européenne citant la Charte pour la Sécurité Européenne d'Istanbul. La Russie a insisté sur le fait que selon ces principes aucun État ne peut adopter des décisions ou mesures au détriment de la sécurité d'autres États.

Par la reconnaissance des territoires séparatistes ukrainiens, la Russie vient de faire cela : par une décision unilatérale elle a bafoué tous les principes évoqués par le Ministre Lavrov et la Russie depuis des semaines, elle attaque de front l'intégrité territoriale et la sécurité de l'Ukraine, les accords de Minsk. La Russie viole tout l'acquis de l'OSCE, et elle viole le droit international.

Il va de soi, que nous apportons tout notre soutien à la souveraineté territoriale de l'Ukraine et au travail de la mission spéciale d'observation de l'OSCE. Une observation impartiale des faits doit pouvoir se poursuivre. Celle-ci est essentielle pour maintenir un regard informé sur l'évolution des évènements au Donbass.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour. Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 35

Original: FRENCH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'aligne sur la déclaration prononcée par l'Union européenne et souhaite, compte tenu de la gravité de la situation, ajouter quelques mots à titre national.

Le Luxembourg condamne la décision du Président de la Fédération de Russie de reconnaître les régions séparatistes de Donetsk et de Louhansk comme États indépendants.

Cette reconnaissance est une violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, du droit international et des accords de Minsk. Elle contredit les efforts diplomatiques déployés jusqu'à maintenant.

Le Luxembourg en appelle à la Russie pour révoquer cette décision et formule l'espoir qu'une voie diplomatique puisse être trouvée.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 36

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir convoqué cette séance opportune. Les Pays-Bas souscrivent pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne (UE) mais souhaitent ajouter les observations ci-après à titre national. La reconnaissance des territoires séparatistes de l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international, des principes de l'OSCE et des accords de Minsk. Les Pays-Bas condamnent énergiquement ces actes agressifs et riposteront fermement en étroite coordination avec leurs partenaires de l'UE et de l'OTAN. Il ne saurait y avoir la moindre justification à ces actions sournoises. Les Pays-Bas s'associent à ceux qui appellent à un retrait immédiat et complet de toutes les forces russes de ces territoires.

Monsieur le Président,

Alors que nous nous réunissons ici à Vienne, nous recevons des informations à propos d'un débat urgent qui vient de se terminer au sein du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie et à l'issue duquel une demande du Président Poutine d'autoriser l'utilisation de forces armées russes à l'étranger a été approuvée. Ces informations ne font qu'ajouter à notre grave préoccupation. Nos collègues russes pourraient peut-être nous communiquer quelques informations à ce sujet.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 37

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION IRLANDAISE

Monsieur le Président,

L'Irlande s'aligne sur la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, le Secrétaire général Sannino, et souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La décision de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance des régions ukrainiennes non contrôlées par le gouvernement constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et n'est pas conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, et nous la condamnons. Nous soulignons, comme nous l'avons fait au Conseil de sécurité des Nations Unies lundi, que c'est la seconde fois en moins de dix ans que la Fédération de Russie a porté atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans une violation flagrante du droit international.

L'Irlande est et a toujours été une fervente partisane du multilatéralisme. En tant qu'États participants, il est de notre responsabilité de nous employer à résoudre le conflit et de ne pas laisser un nouveau chapitre sinistre commencer, qui infligera davantage de souffrances à l'Ukraine et à son peuple.

L'Irlande croit aux principes et aux engagements de l'OSCE et elle y est résolument attachée. Nous avons souscrit à ces engagements à titre volontaire et sommes comptables les uns envers les autres de leur mise en œuvre.

L'Ukraine jouit du même droit fondamental que tout autre État souverain et indépendant de choisir sa propre politique étrangère et d'assurer la sécurité et la défense de son propre territoire. L'Irlande réaffirme son soutien indéfectible à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine.

Elle réaffirme son attachement aux principes fondamentaux sur lesquels la sécurité européenne est bâtie, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et les documents fondateurs de l'OSCE, dont l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris. Parmi ces principes figurent en particulier l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États ; l'inviolabilité des frontières ; le non-recours à la force ou à la menace d'y recourir ; et la

liberté des États de choisir ou de modifier leurs propres arrangements de sécurité. Nous réaffirmons que ces principes ne sont ni négociables ni sujets à révision ou réinterprétation.

La violation par la Russie de chacun de ces principes est un obstacle à un espace de sécurité commun et indivisible en Europe. Elle menace la paix et la stabilité sur notre continent. Nous demandons instamment à la Russie de faire marche arrière et de revenir au dialogue et à la diplomatie.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 38

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GRECQUE

Merci, Monsieur le Président.

À la suite de la déclaration présentée par l'Union européenne, à laquelle nous nous associons pleinement, je souhaiterais, au nom de la Grèce, mettre l'accent sur quatre phrases clés décrivant clairement notre position :

Nous condamnons cette violation : la décision de la Russie de reconnaître les régions séparatistes de Donetsk et de Louhansk constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, de nos engagements envers l'OSCE et des accords de Minsk. La Grèce défendra toujours le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de tous les États, telles qu'elles sont clairement définies par le droit international, et condamnera toute décision y contrevenant.

Nous sommes profondément préoccupés et touchés directement par la situation en matière de sécurité dans la région, entre autres parce qu'une communauté grecque de 100 000 personnes y vit de longue date. Il importe au plus haut point de protéger ses habitants et de répondre à leurs besoins urgents. Consciente des défis à relever, la Grèce a pris la difficile décision de renforcer le personnel de son consulat général à Mariupol, à quelques kilomètres seulement de la ligne de contact. Elle a également décidé de maintenir son ambassade à Kiev, en signe de son soutien indéfectible à la souveraineté de l'Ukraine. Dans le même temps, nous demandons à toutes les parties impliquées dans ce conflit de s'abstenir de toute action militaire qui pourrait conduire à un bain de sang.

Nous appelons à la réduction des tensions et au dialogue : parallèlement à la désescalade, nous exhortons toutes les parties à donner, avant tout, une réelle chance au dialogue. La Grèce considère que la diplomatie est le seul moyen de parvenir à une solution durable du conflit. Si toutes les parties prenaient des mesures concrètes prouvant qu'elles en ont conscience, nous ferions un premier pas décisif.

Nous devons utiliser tous les moyens en notre possession : tout d'abord, le format Normandie et le Groupe de contact trilatéral. Nous devrions aussi tirer pleinement profit des outils, procédures et mécanismes disponibles au sein de l'Organisation, notamment le Dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité européenne. Enfin, nous devons exprimer, tous ensemble, notre ferme soutien à la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en

- 2 -

Ukraine, qui peut jouer, notamment en ce moment, un rôle clé dans les efforts visant à réduire les tensions. La Grèce apporte un soutien constant au bon fonctionnement de la Mission et les observateurs grecs continuent d'exercer leurs fonctions à cet effet.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance d'aujourd'hui.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 39

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION PORTUGAISE

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je serai bref car j'ai l'intention de ne faire que quelques remarques en complément de la déclaration de l'Union européenne, que nous approuvons bien entendu pleinement.

L'érosion de la confiance, le non-respect de principes clés et la persistance de conflits ont conduit malheureusement à une dégradation de l'architecture européenne de sécurité.

Nous condamnons fermement la reconnaissance des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement en tant qu'entités indépendantes par la Fédération de Russie et sa décision ultérieure d'envoyer des troupes russes dans ces régions. Cette décision contrevient aux accords de Minsk et aux principes auxquels nous avons tous souscrit. Nous exprimons notre pleine solidarité avec l'Ukraine et soutenons son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Monsieur le Président,

L'OSCE a été créée pour prévenir les conflits et assurer la paix et la stabilité. Nous disposons ici d'une plate-forme et d'instruments pour faire face à cette situation de crise et répondre aux inquiétudes en matière de sécurité. Le seul élément essentiel qui manque, c'est la volonté politique. Nous espérons que la possibilité de dialogue offerte par l'OSCE sera utilisée de manière appropriée.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 40

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVAQUE

Monsieur le Président,

La Slovaquie s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne.

Il y a deux semaines, dans cette salle même, nous avions examiné et soutenu l'initiative de la Présidence de l'OSCE relative au Dialogue renouvelé sur la sécurité européenne. Nous avions exprimé notre ferme conviction que l'OSCE est l'enceinte appropriée pour examiner les préoccupations de tous les États participants en matière de sécurité conformément aux principes fondamentaux énoncés dans les documents clés de l'Organisation.

Malheureusement, aujourd'hui, nous nous réunissons pour réagir aux actes de la Russie. Nous condamnons fermement la décision du Président Poutine de reconnaître comme entités indépendantes les zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement, ainsi que la décision d'y envoyer des troupes russes. Il s'agit là d'une grave violation du droit et des accords internationaux, dont la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le mémorandum de Budapest.

Par sa décision, la Russie a franchi un nouveau cap dans son non-respect des accords de Minsk auxquels elle contrevient continuellement.

La Slovaquie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous soulignons également l'importance de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et du travail accompli par ses courageux observateurs, en particulier à ce stade critique atteint aujourd'hui. Il est extrêmement important que la Mission poursuive son travail conformément à son mandat actuel.

Mesdames, Messieurs,

Ne l'oublions pas, c'est en recourant à la diplomatie et au dialogue que l'on peut améliorer la situation de sécurité et préserver la paix et la stabilité sur notre continent.

Revenons-en à la diplomatie. Merci de votre attention. Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal officiel de cette séance.

Merci, Monsieur le Président.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 41

FRENCH

Original: SPANISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

L'Espagne s'aligne sur la déclaration prononcée par l'Union européenne.

Au nom de mon pays, je souhaite faire les quelques observations supplémentaires ci-après. Je serai bref.

La reconnaissance par la Russie des territoires séparatistes dans l'est de l'Ukraine constitue une violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, des accords de Minsk et du droit international.

L'Espagne y réagira en étroite coordination avec ses partenaires.

Ce qui est en jeu en ce moment, c'est la paix en Europe et un ordre fondé sur le respect de l'intégrité territoriale. L'Espagne continuera d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

L'OSCE a été créée dans le but de prévenir les conflits et d'assurer la paix et la stabilité en Europe. Nous devons exploiter toutes les possibilités de dialogue qui sont à notre disposition. La diplomatie est la seule voie envisageable. Nous lançons un appel urgent à la Russie à suivre cette voie.

Merci beaucoup.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 42

FRENCH

Original: RUSSIAN

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Le 21 février 2022, le Président de la Fédération de Russie a signé des décrets sur la reconnaissance de la République populaire de Donetsk (RPD) et de la République populaire de Louhansk (RPL). Les deux chambres de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie ont ratifié aujourd'hui des traités d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle avec la RPD et la RPL. Il s'agit d'une décision très difficile, mais que nous avons été contraints de prendre. Elle a été dictée principalement par des considérations humanitaires, c'est-à-dire par la volonté de protéger la population civile contre la violence armée à laquelle les autorités ukrainiennes actuelles continuent de recourir dans le Donbass. La décision a été adoptée en tenant compte de la libre expression de la volonté des habitants du Donbass, exprimée par un appel officiel de leurs représentants, sur la base des dispositions de la Charte des Nations unies, de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki de 1975 de la CSCE et d'autres instruments fondamentaux qui consacrent le droit des peuples à l'autodétermination et l'obligation des autres États de respecter ce droit.

Hier encore, à la séance spéciale du Conseil permanent de l'OSCE, nous avons entendu des rapports du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral (GTC), Mikko Kinnunen, et de l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, Yaşar Halit Çevik. Ils ont sonné l'alarme face à la détérioration brutale de la situation le long de la ligne de contact et à la multiplication des bombardements de cibles civiles. M. Çevik a fait état de nouveaux cas de pertes en vies humaines et de destructions que la Mission n'avait pas encore eu le temps de traiter.

Depuis le tout début de la crise ukrainienne, la Russie n'a cessé de déployer des efforts pour la résoudre par des moyens pacifiques et diplomatiques. Les représentants russes ont facilité le dialogue interne ukrainien au sein du GTC et ont œuvré en faveur d'un règlement en format Normandie.

Souvenons-nous des débats que nous avons tenus dans cette salle au cours des dernières années. Personne d'autre que nous et nos alliés n'a parlé de la nécessité d'une mise en œuvre stricte de l'Ensemble de mesures de Minsk. En effet, les représentants du régime actuel à Kiev et leurs conseillers étrangers prônaient une solution radicalement opposée, notamment l'établissement d'un contrôle de la frontière et la répression de la dissidence dans le Donbass sans offrir à sa population de garanties politiques ou de statut spécial, comme le prévoit l'Ensemble de mesures de Minsk. Au lieu de parvenir à un accord avec ses concitoyens par des moyens politiques, le régime a mené une opération punitive contre eux, ce qui, en fait, équivaut à une guerre civile. Les autorités ukrainiennes ont déclaré publiquement, notamment au plus haut niveau politique, qu'« aucun statut spécial ne sera accordé au Donbass », qu'« il n'y aura pas de dialogue direct avec les représentants de la RPD et de la RPL » et que les accords de Minsk seraient « inapplicables ». Mesdames, Messieurs, vous vous en êtes enfin souvenu aujourd'hui.

Parallèlement, l'armée ukrainienne a continué de rassembler un groupe armé sur la ligne de contact, et des armes de frappe étrangères, des « instructeurs » des pays de l'OTAN, ainsi que des armes et des équipements lourds y sont apparus. Un scénario impliquant l'usage de la force était en préparation. Bien qu'elles soient interdites en vertu du paragraphe 10 de l'Ensemble de mesures, les formations paramilitaires nationalistes ukrainiennes sont également restées sur place. Nous avons cité à plusieurs reprises les déclarations des chefs des brigades du Pravy Sector (Secteur droit) selon lesquelles les nationalistes ukrainiens ne sont liés par aucun cessez-le-feu. Qui plus est, ils ont publiquement déclaré que « le Donbass sera ukrainien ou sera vidé de ses habitants » et ont tiré, sous le slogan « Mort aux Moskals [Moscovites] », sur les résidents du Donbass, dont la langue maternelle est le russe. La population de la région était menacée d'anéantissement physique. Il est devenu tout à fait clair que, pour les autorités ukrainiennes de l'après-Maïdan, le Donbass désigne avant tout un territoire et non les personnes qui y vivent. Aujourd'hui, ces personnes quittent leurs maisons, fuient vers la Russie, non seulement vers le sud mais aussi vers les régions centrales. Il est scandaleux de nous accuser d'avoir orchestré cette escalade. Avez-vous cessé de penser aux personnes impliquées ?

Tous ces faits, nos partenaires occidentaux ne les ont pas vus ou, plutôt, n'ont pas voulu les voir. Pas une seule fois ils n'ont dit un seul mot sur la nécessité pour le gouvernement ukrainien de mettre fin immédiatement et sans condition à sa mainmise sur la région, par exemple en levant le blocus socio-économique. Au lieu de cela, certains pays de l'OTAN se sont lancés ouvertement dans des livraisons massives et sans précédent d'armes meurtrières en Ukraine, donnant ainsi carte blanche pour que les massacres de civils et la destruction de biens civils se poursuivent.

Chers collègues,

Ayez l'honnêteté de reconnaître que, pendant sept ans, malgré la résolution 2202 du Conseil de sécurité des Nations Unies, malgré l'appui du format Normandie, malgré le mécanisme du GTC mis en place à cet effet, c'est le gouvernement ukrainien qui a constamment œuvré pour que l'Ensemble de mesures ne soit jamais mis en œuvre. Sinon, les amendements pertinents à la Constitution ukrainienne auraient été apportés en 2015, Donetsk et Louhansk auraient fait partie de l'Ukraine avec un statut spécial, et l'État ukrainien aurait établi un contrôle de la frontière. Il y aurait déjà eu plus d'un tour de scrutin dans ces régions (éventuellement sous le contrôle du Bureau des institutions démocratiques et des droits de

- 3 -

l'homme). Il ne s'agit pas d'obligations de la Russie, mais d'objectifs que nous n'avons pas été en mesure d'obtenir du Gouvernement ukrainien pendant sept années entières.

Je répète qu'à partir du moment où l'Ensemble de mesures a été signé, le Gouvernement ukrainien n'a pas eu l'intention de le mettre en œuvre et a même déclaré ouvertement par la suite que les accords conclus à Minsk étaient nuls et non avenus. Les responsables ukrainiens n'ont cessé de tenir un discours belliqueux, évoquant publiquement leur refus d'engager un dialogue direct avec les autorités du Donbass et leur intention de résoudre la crise par des moyens militaires. En fait, le gouvernement ukrainien s'est non seulement retiré depuis longtemps des accords de Minsk mais il n'en a jamais été partie, sa signature n'ayant été qu'un simple geste formel.

Nous avons déjà remarqué ce genre de comportement de la part des partenaires occidentaux du Gouvernement ukrainien, qui se contentaient de donner toutes sortes d'assurances et de promesses, voire de souscrire à des engagements spécifiques, sans jamais avoir l'intention de les respecter. Or les choses ne fonctionnent pas ainsi.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance renforcée du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 43

FRENCH

Original: ENGLISH

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA FRANCE)

La France et l'Allemagne souhaitent prendre brièvement la parole au sujet de cette question d'actualité soulevée par la Russie. Comme l'on répété tous les intervenants aujourd'hui, les choses doivent être claires : c'est la Russie qui enfreint le droit international et la Charte des Nations Unies et c'est la Russie qui ne respecte pas les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE et des accords de Minsk.

La décision prise aujourd'hui par le Président de la Fédération de Russie de reconnaître les « républiques populaires » autoproclamées dans l'est de l'Ukraine constitue une violation fondamentale du droit international et porte un rude coup à tous les efforts diplomatiques déployés en vue de parvenir à un règlement pacifique et politique du conflit. Plusieurs années d'efforts dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, sous les auspices de l'OSCE, ont été réduits délibérément à néant sans raison compréhensible. La Russie nuit massivement à son engagement en faveur d'une solution diplomatique.

La reconnaissance constitue une nouvelle violation, que nous condamnons dans les termes les plus vigoureux, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. La France et l'Allemagne se tiennent inébranlablement aux côtés de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous réagirons à cette violation du droit international. Nous nous concertons à cette fin avec nos partenaires.

Depuis 2014, la Russie affirme qu'elle est attachée à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk et aux formats de négociation correspondants, à savoir le format de Normandie et le Groupe de contact trilatéral, sous la médiation de l'OSCE. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie s'est également engagée, dans le cadre de la résolution 2202 du Conseil, à appliquer les accords de Minsk. Par sa décision de reconnaître les « républiques populaires » autoproclamées dans l'est de l'Ukraine, la Russie rompt tous ces engagements.

Nous lui demandons de revenir sur sa décision et de reprendre le chemin d'un règlement diplomatique et politique du conflit fondé sur les accords de Minsk.

- 2 -

Nous renouvelons notre appel urgent à la Russie à lever la menace militaire qui pèse sur la frontière ukrainienne. Nous mettons la Russie en garde contre toute nouvelle escalade militaire.

Nous rappelons que les conseillers politiques des chefs d'État ou de gouvernement des pays du format Normandie se sont réunis en janvier à Paris et en février à Berlin. Ils ont confirmé une nouvelle fois par écrit que les accords de Minsk sont la base des travaux du format Normandie, et ils ont discuté de l'importance du Groupe de contact trilatéral, dont la Russie fait partie, pour intensifier leurs travaux visant à progresser rapidement dans la mise en œuvre des accords de Minsk. Cette position a été réaffirmée à plusieurs reprises par le Président russe et son Ministre des affaires étrangères au cours d'échanges qu'ils ont eus la semaine dernière à la fois avec nos chefs d'État ou de gouvernement et nos ministres des affaires étrangères.

En notre qualité de médiateurs dans le cadre de ce conflit, nous ne voyons aucune justification à la mesure unilatérale prise par la Russie. En particulier, l'Ukraine a pris ces dernières semaines des mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre des accords de Minsk et souligné à plusieurs reprises l'importance qu'elle accordait à une solution diplomatique. L'Ukraine, contrairement à la Russie, a toujours donné suite à l'invitation de l'Allemagne et de la France à négocier un règlement durable et pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Merci.



PC.JOUR/1357 22 February 2022 Annex 44

FRENCH

Original: RUSSIAN

1357^e séance plénière

Journal nº 1357 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BIÉLORUSSE

La délégation biélorusse a l'honneur de porter à la connaissance du Conseil permanent la déclaration faite aujourd'hui par le Ministère des affaires étrangères de la République de Biélorussie :

« La Biélorussie a évoqué à plusieurs reprises le danger que fait courir le comportement imprudent adopté par les dirigeants et responsables politiques d'un certain nombre de pays occidentaux, qui, ces dernières années, ont de plus en plus considéré que les pressions et les menaces caractérisées sont des moyens de résoudre leurs propres problèmes et les problèmes internationaux. Ces personnes ont presque entièrement remplacé la prise en compte des intérêts des autres participants au processus par des mesures restrictives unilatérales, une influence hybride et des discours agressifs.

En conséquence directe de ce comportement, les tensions dans la région de l'Europe de l'Est se sont accrues, le système de sécurité internationale mis en place au fil des décennies s'est détérioré, l'autorité des principales figures de proue de la paix et de la sécurité que sont l'ONU et l'OSCE a été discréditée et rabaissée, les traités et accords internationaux ont été dévalués et les obligations directes qui en découlent ont également été abandonnées. Les garanties offertes à la Biélorussie par le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique dans le cadre du Mémorandum de Budapest, qui ont été piétinées, en sont un bon exemple.

Dans une telle situation, nous respectons et comprenons la décision de la partie russe de reconnaître l'indépendance de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Louhansk.

Cette mesure prise par la Russie a non seulement une dimension politique mais aussi une dimension humaine et humanitaire réelle, étant donné le nombre de citoyens russes qui vivent sur ces territoires et subissent des privations depuis près de huit ans maintenant. Les Biélorusses connaissent mieux que quiconque les horreurs de la guerre, et le désir de vivre en paix et en harmonie avec les peuples fait partie de notre code génétique.

- 2 -

La République de Biélorussie a toujours activement et constamment plaidé en faveur d'un règlement pacifique du conflit dans le sud-est de l'Ukraine. Nous continuons de considérer que les méthodes diplomatiques sont une priorité et nous sommes prêts à contribuer à ce processus par tous les moyens possibles.

Nous nous félicitons des déclarations faites par la partie russe au sujet de son ouverture à la diplomatie dans ce contexte. Selon nous, la voie de la négociation est le seul moyen sûr de prévenir les effusions de sang entre des populations slaves qui forment une communauté fraternelle. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute escalade militaire et de toute autre action qui constitueraient un obstacle à la paix.

Nous rappelons la responsabilité particulière des États-Unis et de l'Union européenne dans l'aggravation de la situation dans notre région. Il est essentiel de cesser de provoquer la violence, de multiplier les envois massifs de soldats et d'armes vers l'Ukraine et les pays baltes et d'imposer des sanctions illégales.

Dans les mesures qu'elle prendra à l'avenir, la partie biélorusse entend être guidée par les principes de bonne foi dont doivent faire preuve toutes les parties à l'égard du respect de leurs obligations internationales et par son alliance stratégique avec la Russie fraternelle. Elle tiendra également compte de l'évolution ultérieure de la situation. »

Je demande que le texte de la présente déclaration soit annexé au journal de la séance de ce jour.